

POUVR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 265, JUIN 2025

Syndicats : vers une maison commune

Budget :
40 milliards de moins

L'agriculture demain



Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.



assureur militant



17
Syndicats : vers une maison commune

6
Emploi
La hausse des licenciements



9
Budget
Pour quarante milliards de moins



10
Action publique
Une transformation à coup d'austérité



12
Parcoursup
Gâchis et sélection générale



15
Groupe de niveau
Un rapport accablant

24
Agriculture
Le Green Deal en question



28
Août en festivals



30
Rencontre
Tamara Al Saadi

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
22 rue Malmaison,
93170 Bagnolet
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Hervé Moreau
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
38, rue Fernand Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Crédit photo couverture :
PAN / NAJA
Impression : SIEP
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Directrice de la publication :
Caroline Chevé

ÉDITO
Liens sociaux

Maladie, accidents du travail, chômage, maternité, vieillesse : face aux risques de la vie, l'individualisme est une impasse, la solidarité une force. Depuis 80 ans, la Sécurité sociale protège chacun et chacune, universellement, contre les risques sociaux. Depuis 80 ans nous mutualisons les ressources et socialisons les risques. Depuis 80 ans, chacun et chacune contribue selon ses capacités et reçoit selon ses besoins. Malgré des attaques régulières, contre la gestion par les salarié-es, contre l'assurance chômage, pour allonger la durée de travail et marchandiser la santé, la Sécurité sociale est plus qu'un système de protection sociale, c'est aujourd'hui encore un modèle de société, solidaire et efficace, un pilier de notre contrat social, à côté des services publics comme l'Éducation ou l'hôpital, et la Fonction publique.

Fondée sur le principe de la cotisation, part socialisée du salaire, elle institue la place particulière qu'occupe le travail dans le maintien du lien social. L'échec patent et prévisible du conclave sur les retraites, les annonces de baisse de la masse salariale de l'État, la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire par des assurances privées dans certains ministères sont les prémices de ce que sera le débat budgétaire pour 2026, préparant le vote à l'automne du projet de loi de finance (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Annoncés pour la mi-juillet, les premiers arbitrages du gouvernement, à n'en pas douter, iront chercher les 40 milliards d'économie visés en s'attaquant aux moyens des services publics, aux salaires et aux carrières de celles et ceux qui les font vivre, fonctionnaires ou contractuel-les, et à la protection sociale. Par nos mobilisations et notre détermination, nous ferons obstacle à ces choix politiques oubliés de la justice sociale et de l'intérêt général. Face aux crises climatiques, aux guerres et à l'instabilité internationale propice aux crises économiques, nous répondrons par la solidarité, celle de nos luttes comme celle de la Sécurité sociale et des services publics.



Caroline Chevé

La CSI épingle la France

La Confédération syndicale internationale (CSI) alerte dans son rapport 2025 sur un effondrement des droits des travailleurs et travailleuses, notamment en Europe. La France y est particulièrement épinglée pour ses atteintes au droit de grève, régulièrement entravé, et pour l'imposition d'un service minimum dans le public. La négociation collective est aussi fragilisée : près de 40 % des conventions sont décidées sans représentation syndicale, souvent via des « référendums patronaux », touchant plus de 4,5 millions de salariées dans 172 000 PME. Depuis les réformes de 2017, le dialogue social s'est nettement dégradé, laissant aux employeurs un pouvoir accru. Le rapport dénonce également un accès à la justice limité : délais excessifs et plafonnement des indemnités freinent les recours pour licenciement abusif. Cette situation n'est pas une fatalité. Les droits syndicaux doivent sans tarder être restaurés pour renforcer la démocratie au travail.

Démocratie

Des extrêmes droites européennes à l'offensive

En Hongrie depuis 2010 et en Italie depuis 2022, les extrêmes droites européennes participent aussi à des coalitions gouvernementales actuellement en Finlande et en Slovaquie, jusqu'à peu aux Pays-Bas, et contribuent à définir la ligne politique du gouvernement suédois. En France, leur poids à l'Assemblée nationale les place en position d'arbitre.

Si l'extrême droite ne gouverne plus la Pologne depuis octobre 2023, le gouvernement continuera de cohabiter avec un président ultraconservateur, Karol Nawrocki, membre du parti Droit et Justice (PiS) ayant été élu le 1er juin pour succéder au Président actuel, l'un des leaders du même PiS.

Quant aux Premiers ministres belge et tchèque leurs partis sont, au Parlement européen, affiliés au groupe Conservateurs et réformistes européen (CRE), de droite conservatrice, eurosceptique et nationaliste. Parmi les groupes rassemblant les eurodéputés d'extrême



À nouveau le combat contre le fascisme en Italie.

droite, on compte aussi le nouveau Europe des nations souveraines (ENS) – pour l'AfD allemand et la seule députée de Reconquête Sarah Knafo – et Patriotes pour l'Europe (Pfe) auquel participe le RN français. A l'initiative de Viktor Orban, Pfe se structure de manière à peser sur la politique européenne et en détourner le projet de l'intérieur. En dehors des parlements, les rencontres entre dirigeant-es

des différentes forces se multiplient, traduisant la volonté d'accélérer l'offensive à l'échelle internationale. Quel que soit leur périmètre, ces rassemblements se retrouvent sous des mots d'ordre sans ambiguïté comme « non au wokisme, non aux questions de genre et à la migration » ou « Make Europe Great Again ». Le syndicalisme a toute sa place dans les ripostes antifascistes unitaires à leur opposer. ♦

Valérie Soumaille

Yann Richard : « L'équilibre fragile du Moyen-Orient »

C'EST L'ACTU

Comment expliquer le conflit en cours entre Israël et l'Iran?
La République islamique d'Iran avait été renforcée, en 1980, par la guerre Iran-Irak, qui a duré huit ans. L'agresseur, Saddam Hussein, était alors soutenu par le monde entier sauf la Syrie. Autour de l'Iran, une logique d'empire régional avait été constituée avec les chiites irakiens, la Syrie, le Hezbollah libanais, les Houtis du Yemen et le Hamas. Cet « axe de résistance » a été démantelé. Aujourd'hui, usé par sa sclérose idéologique et par la corruption, affaibli par les sanctions des Occidentaux, le régime iranien expire du fait de l'agression israélienne, la pire des solutions pour construire un avenir politique. Dans une guerre à distance, les Iraniens sont vulnérables. Les Américains voulaient imposer une paix durable, leur soutien aveugle à l'aventurisme sioniste détruit l'équilibre fragile de toute la région.

Quelles conséquences possibles sur les autres conflits dont Gaza?

L'ordre américain, déjà implanté dans la péninsule arabique, ne peut pas supprimer les questions essentielles. Même si les pays arabes n'ont pas manifesté de solidarité avec les Palestiniens et n'ont pas de sympathie particulière pour le régime de Téhéran, trop chiite et trop irano-centré, ils ne laisseront pas tomber Jérusalem, deuxième lieu saint de l'Islam, et ne supporteront pas l'hégémonie israélo-américaine sur le Moyen-Orient. Ils seront secondés par la Turquie et une grande partie des pays du Sud (Asie et Afrique), auprès desquels la Russie et sans doute la Chine seront heureux de se manifester pour mettre en question l'hégémonie américaine.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz



Yann Richard
Professeur émérite,
Sorbonne nouvelle
Auteur de *Le grand Satan,
Le shah et l'imam* (Paris,
CNRS-Éditions, 2022)

Vous permettre
de faire des
économies
sur votre prêt,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCE EMPRUNTEUR PRÊTILÉA

JUSQU'À **12 000 €⁽¹⁾**
D'ÉCONOMIES

potentielles sur le coût global de votre crédit immobilier,
grâce à la loi Lemoine⁽²⁾



Assurément
Humain

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

(1) À titre d'exemple, un couple, Mme 39 ans, employée et M. 38 ans, employé, non-fumeurs, ayant emprunté le 29/06/2023 (date offre de prêt), 296 000 € sur 300 mois au taux de 3,35 %, ont adhéré à l'assurance emprunteur proposée par leur banque comprenant les garanties Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) - Incapacité temporaire totale de travail (ITT)/ Invalidité Permanente Totale (IPT) avec la couverture des maladies dorsales et psychiatriques avec une quotité assurée de 100 % chacun - le Taux Annuel Effectif d'Assurance (TAEA) de l'assurance bancaire pour le couple est de 1,045 %. En changeant d'assurance pour l'Assurance Emprunteur Prêtiléa, à effet du 02/06/2025, pour un capital restant dû de 283 508,50 € sur 278 mois au taux de 3,35 % avec les mêmes garanties Décès/PTIA, ITT/IPT avec rachat des exclusions des garanties ITT/IPT relatives aux maladies dorsales et psychiatriques et la souscription de la garantie supplémentaire Invalidité Permanente Partielle (IPP) avec franchise de 90 jours, ainsi qu'une quotité assurée de 100 % chacun, le couple réalise une économie sur le coût global du crédit immobilier. En effet, sur la durée restante du prêt (278 mois), le coût de l'Assurance GMF avec des garanties plus étendues pour le couple est de 26 589,96 € (le TAEA pour le couple est de 0,684%). Sur cette même durée, le coût de l'assurance bancaire est estimé à 38 729,38 € pour les 2 emprunteurs. Il en résulte une économie de 12 139,42 € pour le couple. **L'économie varie notamment selon le profil de l'emprunteur, fumeur, non-fumeur, selon son âge, sa profession, la part assurée, la durée du prêt et les garanties souscrites (décès, PTIA, incapacité, invalidité). Plus d'informations auprès de votre Conseiller GMF et/ou sur le site www.gmf.fr**

(2) L'emprunteur peut résilier à tout moment son contrat d'assurance emprunteur pendant la durée du prêt pour en souscrire un nouveau, à la condition que ce contrat d'assurance présente un niveau de garantie équivalent à celui proposé par l'organisme prêteur. Le contrat de prêt doit être destiné à l'acquisition d'immeubles à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel.

Prêtiléa est un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative destiné à la couverture de prêts, souscrit sous le n°11001 auprès de GMF Vie, par l'Association Nationale des Souscripteurs Vie Covéa (ANS Vie-Covéa), régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 Paris, au profit de ses membres.



GMF VIE - Société anonyme au capital de 189 208 768 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 315 814 806 R.C.S. Pontoise - Siège social : 1, rue Raoul Dautry - CS 40003 95122 Erment Cedex. Tél. 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) - Internet gmf.fr © Getty images.

Coup de force pour l'A69

Désavoué par le tribunal administratif, jugeant le projet dépourvu de « raison impérative d'intérêt public majeur », les promoteurs de l'autoroute A69 refusent d'admettre leur défaite. Suite au recours de l'État demandant un « sursis à exécution », le tribunal a finalement autorisé la reprise des travaux, un revirement incompréhensible au regard du droit de l'environnement.

Les pressions de puissants lobbys, entre les laboratoires Pierre Favre et le groupe de BTP en charge de la construction, relayées par une partie de la presse, ont été intenses. D'ici le jugement sur le fond, où elle devrait logiquement être déclarée illégale, l'autoroute serait pourtant ainsi achevée. Cette mise devant le fait accompli bafoue donc les impératifs écologiques, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, comme les besoins des populations et des territoires. En parallèle, une autre procédure, parlementaire, est en cours avec une proposition de loi validant cette autoroute en la déclarant « d'intérêt public majeur ». Cette volonté de changer la loi alors qu'une procédure judiciaire est en cours reçoit le soutien du gouvernement et devrait être adoptée par le Parlement. Un nouveau week-end de mobilisation est organisé par le large collectif s'opposant à ce coup de force inédit les 5 et 6 juillet.



Emploi

La hausse des licenciements

Le nombre de licenciements explose. 260 000 emplois ont ainsi été supprimés en 2024, une situation qui ne s'améliorera pas en 2025. Plusieurs facteurs l'expliquent.

Sur les 180 entreprises qui ferment quotidiennement, 90 % concernent des structures de moins de 5 salarié-es, pour qui la « dette COVID » (notamment le remboursement des prêts garantis par l'État et le paiement des cotisations qui avait été décalées et qu'il faut maintenant régler) et la hausse des coûts énergétiques pèsent fortement.

Les cessations d'activité touchent aussi nombre d'entreprises qui très fragiles avant la crise sanitaire ont été maintenues à flot du fait du plan de soutien public et sombrent maintenant. Par ailleurs les défaillances d'entreprises sont également plus nombreuses dans plusieurs secteurs dont l'activité peine à repartir. C'est le cas de la construction, frappée par la crise de l'immobilier conséquence de la hausse des taux d'intérêt, mais aussi le commerce, l'hébergement et

la restauration, ou encore la logistique et les transports. Mais des licenciements interviennent également dans des groupes qui réalisent des bénéfices et distribuent des dividendes, comme Michelin, Auchan ou ArcelorMittal, et des entreprises qui reçoivent des aides publiques sans contreparties (allègements voire exonération de cotisations sociales, Crédit impôt recherche, Crédit impôt compétitivité...). Un certain nombre de lois facilitant les licenciements en diminuant les justifications à fournir (loi de sécurisation de l'emploi

de 2013, loi travail de 2016) ou en plafonnant les indemnités pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse (ordonnances Macron) n'y sont s'en doute pas pour rien. La situation n'est pas près de changer. Une proposition de loi, entendant limiter le recours au licenciement économique pour les entreprises de plus de 250 salarié-es en l'interdisant dans certaines conditions, si l'entreprise a fait des profits à l'échelle mondiale et/ou versé des dividendes par exemple a été examinée le 15 mai par le Sénat et largement rejetée. ♦ **Valérie Soumaille**

Environnement, le SNE en congrès

Le congrès du Syndicat national de l'environnement (SNE) vient de s'achever. Implanté dans le ministère de l'écologie et ses établissements publics dont l'Office français de la biodiversité, l'agence de la transition écologique, les agences de l'eau ou encore les parcs nationaux, ce syndicat de la FSU, créé en même temps que le ministère, entend bien y consolider son implantation. Son congrès s'est emparé de différentes thématiques écologiques dont notamment un débat sur la Sécurité sociale de l'alimentation rassemblant le Snetap-FSU et la Confédération paysanne. Il a reconduit Véronique Caraco-Giordano comme secrétaire générale, épaulée par deux adjoints, Maxime Caillon et Guillaume Girard.

Gouvernement

Crise climatique, retraites, budget... les mauvais coups de l'été

Les mauvais coups pleuvent en ce début d'été en plus de la volonté d'opérer un « backlash » écologique, malgré l'alerte des scientifiques sur l'impossibilité de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, et des poussées impérialistes guerrières et meurtrières au Proche et Moyen-Orient.

Tout d'abord, le « conclave » sur les retraites s'est soldé par l'échec annoncé, loin d'une quelconque remise en cause de la loi de 2023. Cette opération de pure tactique politicienne d'un Premier ministre instrumentalisant un prétendu déficit des retraites de la Fonction publique, écartant des discussions les organisations syndicales de fonctionnaires représentant près de six millions d'agent-es, reniant ses engagements d'un débat « sans totem ni tabou »... ne pouvait conduire qu'à ce résultat.

À aucun moment, ce conclave ne s'est penché sur la recherche de nouvelles recettes de financement, qui pourraient tout simplement provenir d'une hausse des salaires



La FSU exige toujours l'abrogation de la réforme des retraites.

et d'une légère augmentation des cotisations sociales. Au contraire, seuls ont été mis en avant les habituels poncifs

libéraux comme un recours à la capitalisation, une mise à contribution des seul-es retraité-es et salarié-es ou encore un nouvel allongement de l'âge de départ.

Le rabot budgétaire

De quoi aggraver encore la profonde crise démocratique et sociale alors que la population ne cesse de réaffirmer son très fort et vivace rejet de cette réforme.

Engagée dans une campagne de mobilisation de défense des retraites par répartition, la FSU reste déterminée et exige toujours l'abrogation de la réforme de 2023.

Ensuite, les annonces budgétaires à venir devraient être un

Les retraité-es en ligne de mire

En considérant que les « nécessaires » économies passent par la ponction des retraité-es, le gouvernement les désigne parmi les responsables de la dette publique et du déficit de la Sécurité.

L'offensive lancée par des ministres, le patronat et le président du COR, contre l'abattement fiscal de 10 % assimilé de façon mensongère à la déduction des frais professionnels des actif-ves, se poursuit. Des médias relaient aussi au quotidien d'autres pistes : l'augmentation des taux de CSG des retraité-es et la sous-indexation des pensions sur plusieurs années sont mises en avant. La FSU y est totalement opposée. Elle sera partie prenante d'une mobilisation nationale déjà prévue en octobre au côté de la Section fédérale des retraité-es nationale (SFRN) dans le cadre unitaire du Groupe des ?.

nouveau catalogue d'une multitude de coups de rabots, d'appauvrissement des services publics et d'autres reculs sociaux dans la recherche d'une baisse des dépenses de l'ordre de 40 milliards. De toutes autres orientations existent pourtant et permettraient à la fois de disposer de nouvelles ressources pour financer les besoins sociaux et écologiques tout en contribuant à la mise en place d'une véritable justice fiscale.

Dans l'optique d'imposer ces autres choix, la FSU construit dès à présent une campagne de terrain et de conviction débouchant sur la construction de mobilisations à la rentrée prochaine. ♦ Arnaud Malaisé

POUR change à la rentrée

POUR, la revue de la FSU, a toujours eu à cœur de transmettre une information syndicale, sociale et militante à toutes et tous nos adhérent-es et collègues, mais aussi de diffuser notre regard original sur la société et le monde, ancré dans l'action syndicale sur le terrain auprès des élu-es et de nos partenaires. Pour cela, la revue de la FSU évolue vers une publication à 5 numéros par an à partir du mois de septembre et se dotera prochainement d'une nouvelle formule. Chaque numéro sera publié soit papier, soit numérique laissant à chacun-e le libre choix de son support de lecture.

Le *POUR* numérique sera toujours accessible via notre liseuse numérique toujours disponible sur la page d'accueil de notre site (<https://fsu.fr>) et sur mobile.

Aide à mourir

La loi sur l'aide à mourir a été votée le 27 mai. Elle autorise sous conditions strictes les malades incurables à demander une assistance pour mourir. Elle garantit un cadre légal et éthique rigoureux basé sur le consentement libre et éclairé, une évaluation médicale approfondie et un accompagnement psychologique. La FSU est attentive aux débats éthiques, médicaux et humains qu'elle soulève. Elle insiste sur le respect et la dignité des personnes en fin de vie, le libre choix des individus et l'importance d'un encadrement strict pour éviter toute dérive et sur les moyens qui doivent être alloués à la mise en œuvre de la loi notamment renforcer ceux des soins palliatifs essentiels pour accompagner la fin de vie dans des conditions humaines. La FSU défend une approche fondée sur l'égalité d'accès aux droits, quelle que soit la situation des malades. Elle encourage un débat sur le sujet en lien avec les professionnel·les de santé et les citoyen·nes.

Victoire des dockers

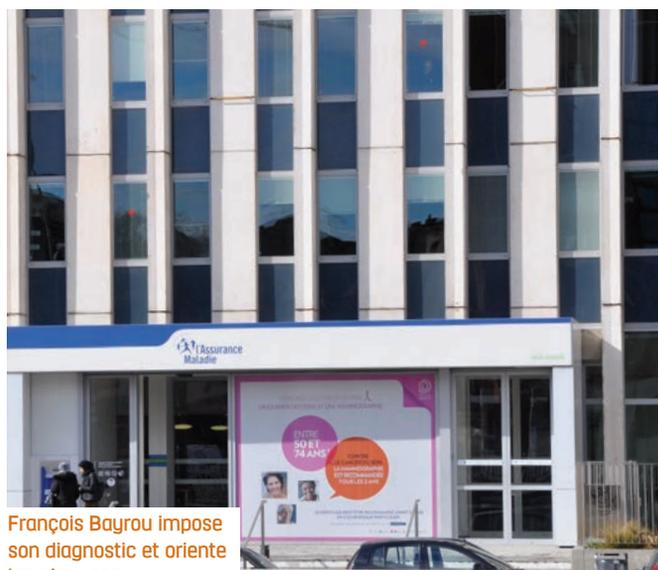
Le 4 juin, les dockers CGT de Marseille-Fos ont refusé de charger des composants militaires destinés à Israël. Le lendemain, trois conteneurs ont été bloqués, contenant notamment des pièces pour fusils mitrailleurs et des tubes de canons. L'action, soutenue par la CGT et des dockers italiens, s'inscrit dans une mobilisation contre le trafic d'armes. À gauche, plusieurs responsables politiques saluent cette initiative et appellent à un embargo sur les livraisons d'armes à Israël.

Hauts conseils

Sécu : Matignon tergiverse

Tous les ans, au printemps, de nombreux rapports et avis sont publiés bien en amont de la préparation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui sera présenté au parlement à l'automne. Visiblement il en faut plus au Premier ministre qui fait semblant d'innover en demandant un rapport supplémentaire et conjoint à trois Hauts conseils*.

Pour la FSU, cette saisine est biaisée. Alors que les Hauts conseils établissent leurs analyses, rapports et avis en toute indépendance pour éclairer le débat public, François Bayrou a voulu imposer une démarche très contrainte ; il impose son diagnostic et oriente les réponses. Son objectif est clair : baisser les dépenses publiques en santé et protection sociale. Mais les Hauts conseils ne répondent pas forcément à ces attentes très libérales. Ils rappellent en effet dans leurs contributions



François Bayrou impose son diagnostic et oriente les réponses.

qu'il n'est pas possible d'économiser dans l'immédiat, sauf à la marge, faute de quoi les principes fondamentaux de la Sécurité sociale seraient affaiblis. Ils notent que les besoins ne sont actuellement pas tous couverts et vont augmenter inévitablement. Globalement,

de nouvelles recettes sont nécessaires, et les économies ne seront possibles qu'avec l'amélioration de l'état général de santé de la population, ce qui nécessite donc une hausse des dépenses. ♦ Hervé Moreau

* : Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Haut conseil de la Famille de l'enfance et de l'âge, Haut conseil du financement de la protection sociale

Retraites

La confusion continue

Une certaine confusion entoure l'actualité sur les retraites. Il n'est rien sorti du conclave la CGT, FO étaient très rapidement sorties.

Dès le départ, contrairement à l'engagement pris lors de son lancement par François Bayrou, les tabous ont été sinon nombreux du moins centraux. Il n'était pas question de remettre en cause le report de l'âge à 64 ans, ni d'assurer le financement du système en finissant avec les exonérations de cotisations, les suppres-

sions d'emplois et l'austérité salariale. Pire, de nouvelles régressions sont évoquées : baisse des pensions, mise à contribution des retraité·es et des salarié·es, capitalisation et nouvelle augmentation de l'âge légal minimal de départ. Parallèlement et en amont de l'épilogue sans fin du conclave, la confusion et les annonces délétères étaient venues du président du Conseil d'Orientation des Retraite, le très libéral Gilbert Cette. Il avait organisé la fuite du projet de

rapport avant son adoption par les membres de l'instance. Il y promouvait la seule solution valable à ses yeux : « l'enrichissement du pays » par un nouveau report de l'âge légal de départ...

Les syndicats sont intervenus de sorte que le rapport adopté ne reprenne plus cette idée aberrante et rappelle que le régime général des retraites n'est déficitaire que de l'ordre de 0,1 % du PIB, déficit en réalité dû à un manque de recettes délibérément organisé. ♦ H.M.

Budget

Pour quarante milliards de moins

Les deux lois budgétaires pour 2026 (projet de loi de finance et projet de loi de financement de la Sécurité sociale) sont en préparation. Les premiers éléments seront divulgués mi-juillet. On sait déjà que le gouvernement compte ramener le déficit public à 4,6 % en 2026 (contre 5,4 % en 2025), afin de se conformer au Pacte de stabilité européen, qui nous impose une trajectoire budgétaire visant à repasser en-dessous du seuil de 3 %. Cela représente 40 milliards d'euros d'économies.

Pour y parvenir, le gouvernement mise exclusivement sur une réduction des dépenses. Les ministères sont ainsi sommés de dégager des « économies structurelles ». La ministre des Comptes publics a annoncé qu'un tiers des agences et des opérateurs de l'État seront fusionnés ou supprimés (l'institut national de la consommation ou encore Canopé sont concernés). L'autre mesure sur la table est le gel partiel des effectifs de la Fonction publique et des dépenses publiques, qui seraient donc maintenues à leur niveau de 2025. Les pres-



Sollicitées pour réduire le déficit public, les collectivités locales pointent un risque d'asphyxie.

tations sociales, les pensions, les dépenses de santé, les dotations aux collectivités et les rémunérations des agents sont particulièrement menacées. Geler les dépenses alors que les prix augmentent

revient à diminuer les moyens des administrations publiques et les revenus des ménages. Côté recettes, si les plus fortunés pourraient être mis-es à contribution via la prolongation de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus instaurée en 2025 (qui concerne celles et ceux dont les revenus dépassent 250 000 euros), ce sont surtout les retraités qui risquent de voir leur contribution augmenter, avec la suppression de leur abattement forfaitaire de 10 %...

Il existe pourtant d'autres pistes, qui permettraient une réduction du déficit, mais surtout et également une augmentation des dépenses publiques, une plus grande justice fiscale. Rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune,

Rapport sur les inégalités

Le dossier sur les inégalités environnementales du rapport de l'Observatoire des Inégalités 2025, confirme que, s'il n'y a pas de superposition systématique des inégalités environnementales et de niveau de vie, « les plus modestes [...] sont plus exposés que les autres » notamment à la pollution et au bruit, particulièrement dans le travail. Ces inégalités s'observent aussi dans la vie personnelle, les plus modestes étant deux à trois fois plus, à déclarer vivre dans un logement bruyant, humide, trop chaud l'été et trop froid l'hiver. L'impact des conditions de logement diffère aussi selon l'âge, l'activité professionnelle et les territoires.

Aux inégalités d'expositions, s'ajoutent celles liées à leurs conséquences, les catégories les plus favorisées ayant davantage les moyens de réduire celles-ci.

Enfin, le rapport pointe la différence d'impact sur le climat, selon le niveau de vie, les plus aisés émettant 2,7 fois plus de gaz à effet de serre que les plus modestes.

avec une assiette élargie et une plus forte progressivité, pourrait rapporter 10 milliards d'euros, supprimer la flat tax et imposer les revenus du capital au même barème que ceux du travail, 3 Mds, supprimer le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) qui permet aux grandes entreprises d'alléger leur fiscalité, 7 milliards d'euros ; taxer les super-héritages, 12 Mds. La taxe Zucman sur le patrimoine des milliardaires permettrait de faire rentrer 20 Mds. 🔥

Hervé Moreau

Déserts médicaux : mission de solidarité

Proposée par François Bayrou, la mission de solidarité obligatoire engagerait les jeunes médecins à consacrer deux jours par mois à des consultations dans les déserts médicaux.

Elle s'accompagnerait de soutiens financiers, mais aussi de sanctions en cas de refus.

Alors que six millions de Français-es sont privé-es de médecin traitant – dont 620 000 atteint-es de pathologies longues – le gouvernement continue de fermer des services dans les hôpitaux. Il propose de mobiliser 8 000 assistant-es médicaux pour soulager le système. Le projet envisage d'ouvrir des études de médecine dans tous les départements. La FSU soutient la création de centres de santé publics pluridisciplinaires avec des médecins salarié-es.

Baromètre des services publics

Le baromètre des services publics a été publié début juin. Il analyse l'opinion des usager-es sur leur fonctionnement. Cette étude conduite auprès de 25 000 usager-es dévoile que 69 % se disent satisfait-es de la qualité des services rendus, 20 % « ni satisfait-es, ni insatisfait-es » et 11 % insatisfait-es.

Les résultats sont toutefois contrastés.

La satisfaction est la plus élevée pour les services publics avec lesquels les usager-es sont le plus souvent en contact et dont ils et elles se souviennent le mieux, comme l'école (81 %), les hôpitaux (80 %), la gendarmerie (78%), et les impôts (77 %). Elle l'est beaucoup moins pour d'autres services comme France Renov' (55 %), les tribunaux (56 %) ou France Travail (61 %). La proportion d'usager-es satisfait-es est plus faible parmi les populations vulnérables, notamment celles en difficulté pour utiliser internet (50 %) ou les bénéficiaires du RSA (57 %) et à peine 63 % des usager-es estiment qu'il est simple de réaliser leurs démarches avec les services publics. Autant d'alertes que le ministre Marcangeli et le chef du gouvernement ne semblent pas avoir entendues. Ils restent accrochés au « faire mieux avec toujours moins », dont on voit au quotidien toutes les conséquences dévastatrices sur les services publics eux-mêmes et sur les conditions de travail des agent-es.



Action publique

Une transformation à coup d'austérité

Le gouvernement a indiqué qu'il présenterait au début de l'été ses grandes orientations pour le projet de budget pour 2026. Il a déjà annoncé un objectif de 40 milliards d'euros d'économies afin de réduire le déficit public à 4,6 % du PIB.

Dans ce cadre, il a engagé une nouvelle vague de « revues de dépenses » : Hôpital, logement social, appui aux investissements des collectivités, qui vient après celles initiées par le Gouvernement Barnier (Justice, hébergement d'urgence, soutien aux associations,...). Elles affichent comme objectif de renforcer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique : faire mieux avec toujours moins de moyens. Le Gouvernement espère ainsi réaliser 8 milliards d'euros d'économies cumulées et permanentes sur la période 2025-2027.

Les « revues de dépenses » s'inscrivent dans une politique de « transformation de l'action publique » engagée depuis plusieurs décennies. La circulaire Rocard en 1989, en avait posé les bases : projets de service, plus grande autonomie en

contrepartie de la maîtrise des crédits, modernisation des outils de gestion et enfin évaluation des politiques publiques. Les gouvernements suivants ont poursuivi la LOLF de Jospin a constitué un tournant, plus grande lisibilité des crédits et responsabilité accrue des gestionnaires. Sarkozy, avec la RGPP, inspirée du *New public management* a rationalisé les services publics en supprimant des postes et fusionnant les services dans un objectif de rendement. Après la MAP de Hollande, moins rigide et plus participative, Macron accentue

la logique de performance avec Action publique 2022 guidée par l'injonction à réduire les dépenses, au détriment de la qualité du service et des conditions de travail des agent-es. Le baromètre des services publics (voir ci-contre) qui vient d'être publié atteste des fortes attentes des usager-es en termes de qualité de l'accueil, de proximité, de simplicité des démarches, ce qui nécessite au contraire des politiques menées, un renforcement de la présence humaine et du maillage territorial des services publics. Christophe Nouhaud

Le SNPES-PJJ/FSU en congrès

Le 52^e congrès du SNPES-PJJ/FSU s'est tenu à Épinal du 2 au 6 juin 2025 dans un climat tendu, marqué par les luttes contre la loi Attal. Sous le slogan « Résistance, unité et mobilisation », les débats ont renforcé un syndicalisme de combat en faveur d'une justice des mineurs à la fois éducative et protectrice. Le congrès a confirmé la nécessité d'un véritable code de l'enfance et de moyens accrus pour la PJJ. L'unité syndicale est apparue comme essentielle pour faire face à l'extrême-droite, thème central d'un débat avec le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, la Confédération paysanne, la LDH et la FSU. Une nouvelle direction et un Bureau national ont été élus avec un mandat clair et un plan d'urgence.

Services publics

Le beau Printemps

Le Printemps des services publics, campagne nationale portée par un large collectif d'associations, de syndicats (dont la FSU), d'ONG et de citoyen·nes s'est décliné cette année en mobilisations, événements culturels et actions revendicatives.

Une quarantaine d'évènements allant de conférences-débats à des rencontres citoyennes ont réuni des centaines de personnes dans plusieurs villes de France. Dans le même temps la journée de mobilisations et de grève organisées le 13 mai, à l'appel de l'intersyndicale Fonction publique a permis de dénoncer les attaques répétées sur les budgets, l'empêchement à mener à bien les missions dans un contexte de réduction de dépenses publiques, de privatisation et financiarisation croissantes. Un moment important également de revendications pour les salaires, les emplois, la lutte contre la pré-



Des services publics plébiscités mais en danger.

carité, l'égalité professionnelle femmes-hommes et la lutte contre les crises sanitaires, climatiques ou sociales. Cette campagne a mis en lumière les conséquences de l'austérité sur les services publics et leur importance pour la cohésion sociale, l'égalité territoriale et la démocratie face à la progression de l'extrême

droite. Convergence entre syndicats, associations et citoyen·nes autour de la défense des services publics, cette campagne pose les bases de futures initiatives visant à promouvoir un modèle de service public juste, en construisant des argumentaires sur la progressivité de l'impôt, la justice fiscale, la réorientation des exonérations vers le bien commun. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Compensation petite enfance

Les communes sont officiellement devenues, depuis le 1er janvier, les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles doivent structurer un service public de la petite enfance qui peut être organisé par l'intercommunalité. La création de ce service public, est une revendication portée en particulier par la FSU. Mais la compensation financière prévue par l'Etat pour les collectivités est très insuffisante. Les 84 M€ inscrits au budget 2025 ne couvriraient que 50 à 80 % du coût pour les communes selon l'Association des maires de France. Le collectif « Pas de bébés à la consigne », dont la FSU est membre, revendique un Service public gratuit, comme l'est l'école, bénéficiant aux familles vivant sous le seuil de pauvreté puis étendu progressivement à toutes les familles.

Justice des mineurs

La loi Attal retoquée

La proposition de loi « visant à renforcer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents » portée par Gabriel Attal, adoptée le 19 mai 2025, a été largement retoquée par le conseil constitutionnel le 19 juin.

Alors que les personnels de la PJJ, le SNPES-PJJ/FSU, les syndicats de la magistrature mobilisés contestaient vivement ce projet, les Sages, saisis par des parlementaires de gauche qui estimaient que de nombreux articles étaient contraires aux principes de la justice des

mineur·es en France ont notamment jugé non conformes à la constitution deux articles des plus controversés.

L'extension de la possibilité d'une procédure de comparution immédiate aux mineur·es d'au moins 16 ans déjà connus·es de la justice, prévue à l'article 4 et ne laissant par exemple pas aux juges le temps de trouver d'autres réponses que d'incarcérer, a ainsi été déclarée contrevenir aux principes fondamentaux de la justice des mineur·es, exigeant la primauté de l'éducatif sur le répressif.

L'article 7 prévoyait l'inversion du principe de « l'excuse de minorité » selon laquelle un·e mineur·e est moitié moins sanctionné·e qu'une personne majeure. Dans la nouvelle loi, à partir de 16 ans, pour les cas de récidive punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement, la diminution de la peine devenait l'exception et non plus la règle, et devait être motivée par le ou la juge. Les Sages ont jugé que cet article méconnaissait « le principe de l'atténuation de la responsabilité pénale des mineurs en fonc-

tion de l'âge, qui est une exigence constitutionnelle ».

Par sa décision, le Conseil constitutionnel confirme l'avis de Robert Badinter : « un mineur n'est pas un adulte en réduction mais un être en devenir ». Un point d'appui solide pour celles et ceux qui rappellent, comme le SNPES-PJJ, qu'un enfant délinquant est d'abord un enfant à protéger et exigent les moyens pour prendre en charge plus vite les enfants en danger et accompagner les parents. ♦ Valérie Soumaille

Privé : agrément obligatoire

À la rentrée 2027, un agrément sera exigé pour que les établissements privés puissent figurer sur Parcoursup. Pour la FSU cette mesure reste largement insuffisante et ne règlera pas le problème de fond. Sous couvert de contrôle, l'État continue de légitimer l'expansion du privé dans l'enseignement supérieur, au détriment du service public. Cet agrément, délivré par les rectorats, risque de devenir une simple formalité administrative sans véritable contrôle pédagogique ni garantie de qualité. Il ne constitue pas un véritable encadrement et peut être une caution accordée. Plutôt que de s'en remettre à une régulation minimale, et accompagner cette logique de privatisation, il faut garantir un accès égalitaire à des formations publiques de qualité pour tout-es.

Le SNESUP-FSU en congrès

Le SNESUP-FSU a tenu son congrès d'orientation à l'université d'Angers du 3 au 5 juin où Emmanuel De Lescure, Maîtres de conférences et professeurs à Paris Cité, a été élu secrétaire général, succédant à Caroline Mauriat et Anne Roger. Des mandats forts ont été adoptés sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, les enjeux de la recherche et le sens des métiers. Des délégations internationales (Serbie, Maroc, Sénégal, Palestine) ont apporté un éclairage sur la situation mondiale de l'ESR et souligné l'importance de la solidarité syndicale. Le congrès a réaffirmé son attachement à la liberté académique et exprimé une solidarité active avec la Palestine. Le syndicat ressort uni et renforcé, prêt à défendre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Parcoursup

Gâchis et sélection générale

Si 66 % de lycéen-nes ont reçu au moins une proposition d'affectation dès le 2 juin, date de l'ouverture de la plateforme, des dizaines de milliers restent sur le carreau, soit potentiellement 220 000 néobachelier-es.

Or, avant la loi Orientation et réussite des étudiant-es (ORE), avec APB (plateforme d'admission post-bac jusqu'en 2017), plus de 80 % des jeunes obtenaient d'emblée une affectation et selon leur préférence. Aujourd'hui, la majorité des jeunes reste suspendue aux notifications de Parcoursup tout au long du mois de juin. La plateforme relève d'une logique de dissuasion et entraîne des choix par défaut.

Les rapports se succèdent : Cour des comptes, Défenseure des droits, tous font le constat de l'éviction inquiétante de jeunes de la possibilité de formation supérieure. Le comité



Trop de futurs étudiantes sans facs.

éthique et scientifique de Parcoursup interroge notamment l'avenir des jeunes issu-es de STMG. En 2024, plus d'un-e candidat-e sur dix n'a pas eu de proposition et quand c'est le cas, un-e sur cinq quitte la plateforme ; seul-es 71,4 % des bachelier-es STMG ont finalement pu avoir une affectation.

La pénurie de places dans le supérieur et le sous-investissement dans l'université publique est une réalité. Tout cela alimente un enseignement privé très peu contrôlé, qui impose des frais de formation exorbitants. Il faut en finir avec Parcoursup et avec le choix politique d'empêcher des dizaines de milliers de jeunes de poursuivre des études. ♦ Sandrine Charrier

EPS

Des gymnases pas « équilibrés »

Les gymnases sont-ils suffisamment « équilibrés » pour permettre une pratique satisfaisante et égalitaire de l'éducation physique et sportive (EPS) sur tout le territoire ? S'appuyant sur le principe du nutri-score, le « gymnase score » mis en place par le SNEP-FSU pour les évaluer sur différents critères répond négativement et massivement à cette question.

Plus de la moitié des établissements scolaires obtiennent ainsi une note D ou E tandis que moins de 20 % atteignent les deux meilleures notes, A ou B.

Différents critères étaient retenus pour objectiver cette évaluation des équipements : surface, qualité, confort thermique, disponibilité, matériel, temps de trajet ou conditions d'utilisation. Au total les enseignant-es d'EPS de près de la moitié des établissements en ont évalué 4 000 durant les cinq mois de cette enquête syndicale, des gymnases bien sûr mais également des piscines, des pistes d'athlétisme, des city-stades... Les données du « gymnase score » confir-

ment les constats de nombreux rapports montrant une insuffisance d'équipements sportifs et de profondes inégalités territoriales tout en les détaillant et les cartographiant de façon fine.

Cette enquête massive participe d'une campagne pour imposer la résorption des inégalités d'accès à l'EPS ainsi confirmées, ce qui passe pour le SNEP-FSU par une loi de programmation dédiée à la construction et à la rénovation des équipements sportifs. ♦ Arnaud Malaisé

Éducation prioritaire

Le parlement se bande les yeux

Le rapport parlementaire sur l'éducation prioritaire, derrière une rhétorique lissée, nie la réalité du terrain, refuse de reconnaître les inégalités structurelles et propose des réformes technocratiques vidées de toute ambition sociale.

La carte de l'éducation prioritaire est inchangée depuis dix ans. Derrière l'apparente inertie, se cache une stratégie politique de démantèlement progressif d'une politique nationale ambitieuse. En multipliant les dispositifs parallèles (CLA, Cités éducatives, Marseille en grand, etc.), le pouvoir détricote sciemment la logique de solidarité nationale au profit d'une gestion territorialisée, appuyée sur les quartiers politique de la ville et les collectivités locales. Le rapport de la Cour des comptes illustre ce parti-pris : il occulte volontairement les conséquences de la politique éducative menée depuis 2017,



L'éducation prioritaire a besoin d'une recondition ambitieuse.

avec le resserrement des apprentissages sur les fondamentaux maths et français et le pilotage par l'évaluation. Ces régressions ne sont jamais mises en lien avec le maintien des inégalités scolaires. En prétendant qu'il s'agit de la même politique depuis 2014, la Cour légitime la révision complète d'un dispositif qu'elle contribue à affaiblir.

Face à cette manœuvre, une refondation ambitieuse de l'éducation prioritaire permettant de donner enfin plus à ceux et celles qui ont moins est nécessaire : une nouvelle carte, un label unique par école, et surtout des critères nationaux exigeants, intégrant l'indice de positionnement social, mais aussi d'autres indicateurs adaptés aux réalités locales. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Écoles privées : vers un véritable contrôle ?

Les révélations se multiplient sur les mauvais traitements infligés à nombre d'élèves au sein d'institutions éducatives religieuses privées. Le cas Betharam a servi de catalyseur en raison des dénégations peu crédibles du Premier ministre quant aux violences systémiques dont étaient victimes ses pensionnaires. Ces pratiques mettent à jour l'absence de contrôle du ministère de l'éducation nationale dans ces établissements pourtant sans contrat et dont par conséquent 75% des dépenses sont couvertes par des financements publics dont la FSU exige la fin. Le gouvernement a promulgué juin un décret impliquant la remontée systématique des cas de violences. Pour la FSU, au delà de cette opération de communication, c'est bien l'existence du financement public d'établissements éducatifs privés et de surcroît religieux qui doit être posée.

FSU

La FSU-SNUipp en congrès

Le congrès de la FSU-SNUipp, premier syndicat de l'école primaire, s'est tenu à Aix-les-Bains et a donné lieu à des échanges riches et engagés.

À l'issue des débats, les congressistes ont adopté une feuille de route ambitieuse pour répondre aux défis majeurs que traverse l'école publique. Fidèle à sa conviction que chaque élève est capable de réussir, le syndicat affirme l'urgence d'agir pour une école véritablement émancipatrice. Les discussions ont notamment porté sur la lutte contre les inégalités,

l'école inclusive, l'éducation prioritaire, la revalorisation des salaires, la reconnaissance des personnels enseignants et AESH, ainsi que sur l'attractivité du métier. D'autres thématiques ont également été largement abordées, comme la direction d'école, la formation, l'écologie, les luttes féministes et les enjeux syndicaux, dans une volonté de transformation sociale globale. Comme l'a exprimé Guislaine David, cosecrétaire générale sortante : « Nous avons un projet solide

et ambitieux pour l'école. Il s'agit bien de changer l'école pour changer la société ! » Le syndicat interpelle les pouvoirs publics et exige des mesures concrètes, à la hauteur des enjeux, alors même que le budget 2026 acte une nouvelle fois l'austérité pour les services publics, et particulièrement pour l'Éducation nationale. Ce congrès a aussi été marqué par le renouvellement du cosecrétariat général. Ce dernier est composé d'Aurélien Gagnier qui succède à Guislaine

David dans sa fonction de porte-parole, de Sandrine Monier qui prend la suite de Blandine Turki, et de Nicolas Wallet. Cette nouvelle équipe poursuivra avec détermination la défense d'une école publique juste et ambitieuse. La FSU-SNUipp prépare dès à présent pour l'automne, une mobilisation d'ampleur, avec la construction d'une grève la plus unitaire possible, nécessaire pour obtenir des moyens pour la réussite de tous les élèves. ♦

Alain Senée

L'enseignement agricole public mobilisé

À l'appel de l'intersyndicale (SNETAP-FSU, CGT Agri, FO EA, SEA UNSA, SUD RT), les personnels se sont mobilisés le 21 mai dernier contre la suppression de 45 ETP (équivalents temps plein). D'ici 2030, il faudra pourtant créer des postes, augmenter le nombre de diplômés d'au moins 30 % pour former des nouvelles générations d'agriculteurs et agricultrices, afin d'éviter « la fin des paysans ». C'est la déshérence du foncier agricole, le devenir des paysages, les ruralités, et notre alimentation qui sont en jeu.

Congrès FCPE

Le 79^e congrès national de la FCPE, auquel participait la FSU, s'est tenu au Mans du 23 au 25 mai. Le lycée professionnel était au cœur des débats. Tables rondes, témoignages se sont succédé avec des élèves, des parents, des professeur-es, une chercheuse. Ils ont montré que la voie professionnelle est une voie de réussite, mais qu'elle est aussi trop souvent une orientation par défaut. Les réformes fragilisent ces jeunes, en particulier les épreuves du bac avancées en mai, avec six semaines de stage et un parcours aux contours mal définis. La sous-représentation des filles est aussi un constat préoccupant.

Bac Pro

La réforme en basses œuvres

Le Bac professionnel a été créé en 1985 pour répondre au besoin d'élévation du niveau de qualification, permettre aux élèves de recevoir une formation professionnelle jusqu'à 18 ans et de choisir entre s'insérer professionnellement dans de meilleures conditions ou poursuivre ses études dans le supérieur.

La dernière réforme imposée en poursuit pourtant la dévalorisation avec par exemple l'avancée des examens en mai et 170 heures de formation en moins.

Les Ateliers de la voie professionnelle des 12 et 13 juin ont été l'occasion de revenir sur 20 ans de réformes de la voie professionnelle. Loin de répondre aux enjeux industriels, écologiques et sociaux de demain nécessitant des jeunes formés et qualifiés et des politiques scolaires ambitieuses à leur service, l'offre de formations professionnelles scolaires, dictée notamment sous les quinquen-



La vision budgétaire à l'opposé des besoins.

nats d'Emmanuel Macron par les besoins immédiats des entreprises locales, a été réduite à une simple réponse aux pénuries de main-d'œuvre, plutôt qu'à l'acquisition de savoirs professionnels et d'une culture générale solides. Plus globalement, la vision budgétaire et patronale qui pilote les attaques subies par la formation profes-

sionnelle, réduit les enseignements, renforce l'orientation précoce voire la déscolarisation des plus fragiles, à l'opposé des défis qui s'imposent, des besoins éducatifs et de la possibilité d'une émancipation citoyenne. Pour le SNUEP-FSU, il est grand temps que la voie professionnelle des lycées soit renforcée avec des moyens dédiés. ♦ *Valérie Sourmaille*

Fonction publique

Un corps pour les AESH ?

« L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle et pérenne de l'école. C'est un véritable métier avec des compétences professionnelles spécifiques pour faire réussir les élèves ».

C'est une évidence et une revendication forte mise en exergue d'une pétition portée par la FSU avec une intersyndicale très large, pour que soit créé un corps de fonctionnaire pour les personnels qui assument cette mission. Car les ac-

compagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) sont très mal payés et maintenus en grande précarité malgré la conquête de la possibilité d'accès au contrat à durée indéterminée. Pire, la création des PIAL en 2019 (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) et à présent des PAS (pôles d'appui à la scolarité) dégrade leurs conditions de travail, en augmentant le nombre d'élèves à prendre en charge. Les AESH, qui constituent à

présent en nombre le deuxième métier de l'Éducation nationale, doivent être reconnus. En mai, lors du Comité Social d'Administration ministériel, la FSU, dans une déclaration intersyndicale, a demandé solennellement à la ministre la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour offrir aux AESH un statut spécifique et protecteur, une carrière, l'accès de droit à un temps complet et à une formation statutaire. ♦ *Hervé Moreau*

Groupe de niveau

Un rapport accablant

Dans un rapport paru en juin, l'Inspection générale (IG) dresse un constat sévère sur les groupes de besoins en mathématiques et en français, qui ont été le plus souvent des groupes de niveau : une réforme mal préparée, précipitée et inefficace.

L'IG précise : « Les effets s'avèrent contrastés en ce qui concerne les élèves » à faibles besoins » ou « à besoins modérés », en revanche les élèves les plus fragiles, « à forts besoins », n'ont clairement pas bénéficié des avancées attendues de la mesure. Ainsi, l'IG demande de revenir sur les groupes. « Une démarche de long terme » est vivement souhaitée.

Alors que ce rapport prône l'abandon du modèle actuel des groupes de la réforme du « Choc des savoirs » et fait l'éloge de classes et groupes à effectifs réduits, le ministère persiste et signe pourtant une lettre de recommandations aux recteurs et rectrices pour les



Une réforme dans l'impasse.

poursuivre à la rentrée 2025-2026. Cette décision ministérielle est à contre-courant du bilan de l'IG. Prolonger d'une année les regroupements de niveau pour vérifier que cela ne bénéficie pas aux élèves est un pari inutile et néfaste. Cela rappelle la trop longue mise en extinction des prépa-Seconde.

La FSU demande l'abandon des regroupements de niveau de la réforme du « Choc des savoirs » dès la rentrée 2025. Le SNES-FSU a de nouveau déposé un recours en Conseil d'État pour obtenir l'annulation des nouveaux textes récemment publiés après l'annulation en novembre dernier des premiers organisant les groupes de niveau. ♦

Sandrine Charrier

Temps de l'enfant

Une convention citoyenne

Emmanuel Macron a annoncé le 2 mai, le lancement d'une convention citoyenne sur « Les temps de l'enfant », visant à repenser l'organisation des journées des 3-18 ans pour mieux concilier développement, apprentissages et vie familiale. Il souhaite un large consensus incluant parents, enseignants, collectivités, périscolaire... et même acteurs du tourisme.

Le sujet, déjà évoqué en 2023 par le chef de l'État, revient sur le devant de la scène. Il plaide alors pour des journées moins

chargées, à l'image de l'Allemagne, ou pour un étalement plus équilibré des vacances scolaires. La FCPE est la seule à saluer l'initiative, espérant qu'elle aille au-delà de la seule question des rythmes. Car, même si le terme est évité, les enjeux rappellent la réforme de 2013, qui avait mobilisé enseignant-es et parents, avant d'être en partie abandonnée sous Macron en 2017.

Pour beaucoup d'acteurs, la

méthode interroge : pas de réelle concertation avec les collectivités, alors que toute modification des temps scolaires a des conséquences sur le périscolaire. Et l'impact sur les apprentissages reste incertain. En Allemagne, la journée a été rallongée après des résultats PISA décevants. En Finlande, très performante, les enfants bénéficient de longues vacances estivales. Mais cette annonce suscite méfiance et critiques dans la

Cour des comptes, rapport sur le primaire

Le rapport de la Cour des comptes alerte sur l'échec du système scolaire primaire français, marqué par des inégalités croissantes, de faibles performances en mathématiques et en français, et une organisation inefficace du temps scolaire, notamment la semaine de quatre jours. Malgré une hausse des dépenses, la France investit moins que la moyenne de l'OCDE. Le rapport plaide pour une réforme en profondeur : statut du directeur renforcé, recrutements plus adaptés, regroupement d'écoles, et développement du numérique. Mais cette approche managériale suscite des critiques, accusée d'ignorer les réalités de terrain et le sens du métier d'enseignant. Guislaine David, cosecraire générale de la FSU-SNUipp dénonce une approche comptable, très critique envers l'école. Elle déplore la baisse de la part du PIB dédiée à l'éducation et une gouvernance trop centralisée.

communauté éducative. Si l'Éducation nationale affirme sa disponibilité, les syndicats dénoncent une diversion. Pour le premier syndicat du premier degré, la FSU-SNUipp, remettre ce débat clivant au cœur de l'agenda traduit un mépris face aux urgences concrètes : inclusion, conditions de travail, revalorisation. Le SNES-FSU craint, lui, une dérive vers un défouloir contre les enseignant-es. ♦

Alain Senée

À propos du dossier du prochain numéro de *Regards Croisés* (juin 2025)

Vers une transformation féministe de la société...

Envisager la transformation féministe comme un horizon pour une transformation radicale de la société, débarrassée du double joug que font peser le patriarcat et le capitalisme, cela se construit « ici et maintenant », par de micro-changements au quotidien, mais aussi dans des luttes qui s’ancrent dans l’histoire et dans une élaboration soutenue par la recherche et le débat.

Par l’engagement de trois de ses membres dans le Comité de rédaction, le Chantier Femmes Savoirs Pouvoirs, depuis le n° 36 de *Regards Croisés* (*Des femmes et des luttes pour changer le monde*), porte une attention particulière à la publication de contributions qui permettent d’intégrer une perspective féministe et d’entretenir la réflexion autour de ce sujet, au fil des numéros et des dossiers. Car quelle que soit la thématique des dossiers de la revue, il est nécessaire de veiller à ce que l’angle des travaux et des luttes féministes y soit insufflé.

Il était donc venu le temps d’y consacrer, à nouveau, un dossier spécifique, quatre ans plus tard. Dans un premier article introductif, nous verrons que des enjeux sociaux et historiques marquent les vagues successives des revendications féministes et interrogent les politiques publiques mises en œuvre pour y répondre. Persistante, l’invisibilisation des luttes des femmes dans le cadre du travail reproductif sera l’objet de l’article suivant. Comment la société est impactée par les mobilisations féministes, en particulier dans la période récente : cette question est abordée au travers de plusieurs thématiques, pointant ce qui résiste, fait obstacle à de possibles transformations, voire tend à opérer un recul. En effet, la place et le rôle des femmes dans toutes les sphères de vie (espace public, privé, politique, travail...) connaissent des progrès réels mais aussi des régressions.

C’est à travers le prisme des luttes contre les violences sexistes et sexuelles, qui occupent

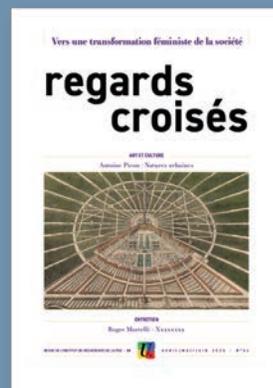
une place importante dans les mobilisations actuelles, que plusieurs des articles montrent comment la domination patriarcale structure la vie des femmes. Dans l’institution judiciaire, tout d’abord, des lois très progressistes font évoluer la prise en compte de la spécificité des femmes victimes. L’institution scolaire, quant à elle, alerte sur la nécessité d’une éducation, dès le plus jeune âge, à l’égalité filles/garçons et à une éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité ; le rôle de l’école est décisif pour faire avancer l’égalité des droits réels. Celle-ci est loin d’être réalisée tant les injonctions liées aux normes patriarcales visent les femmes et les minorités de genre. Et parce qu’une transformation féministe de la société ne peut advenir qu’au terme d’un combat acharné, les contributions suivantes illustrent la diversité des luttes et des modes de contestation qui se déclinent aujourd’hui. Ces revendications sont portées au sein des mouvements féministes, d’organisations syndicales, d’autres mouvements sociaux plus larges. L’exemple du mouvement des féministes espagnoles et de ses réussites, qui fait l’objet d’un article, est particulièrement inspirant.

Plusieurs contributions évoquent l’intersectionnalité comme l’axe incontournable d’une convergence des luttes contre les discriminations liées à la classe, la race, la sexualité, la nationalité, etc.

Enfin, parce que la construction des savoirs apporte un éclairage indispensable sur les inégalités de genre, une dernière contribution aborde cette question dans le domaine de la médecine.

Ce dossier porte une réflexion approfondie sur la manière dont la transformation féministe serait l’aboutissement d’une société plus égalitaire et plus juste.

Michelle Olivier et Sandrine Rougier,
Chantier Femmes Savoirs Pouvoirs



Le nouveau numéro de *Regards Croisés*...

À commander sur le site de l'IR.FSU (7€)



Socialismes et éducation au XXe siècle

À commander sur le site de l'IR.FSU (7€)



Le syndicalisme face aux évolutions du travail

À télécharger gratuitement sur le site de l'IR.FSU

Syndicats : vers une maison commune



Dossier réalisé par :
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,
Valérie Soumalle

En février, le congrès de Rennes a voté le principe d'une « maison commune » du syndicalisme de lutte et de transformation sociale à construire « avec souplesse en fonction des secteurs et en s'appuyant sur le contexte local ».

La perspective d'une refondation du syndicalisme de lutte et de transformation sociale est depuis toujours au cœur des réflexions de la FSU. Depuis deux ans, cette perspective a débordé des seuls débats théoriques pour commencer à se frotter au réel. En effet, un travail commun pour unir le syndicalisme s'est engagé avec la CGT autour de rencontres régulières entre les deux organisations au niveau national se déclinant également à travers de nombreuses initiatives au niveau local. Le récent congrès de la FSU a donc une nouvelle

fois confirmé sa volonté de création d'un nouvel outil syndical avec la CGT et Solidaires, sans exclusives, tout en identifiant précisément une étape dans cette construction. Le concept de « maison commune du syndicalisme de transformation sociale » en devient ainsi la concrétisation, pouvant se nourrir de tout le travail réalisé jusqu'alors (lire pages 18 et 19). Plusieurs éléments renforcent également la nécessité d'une refondation syndicale. Le puissant mouvement social de 2023 n'a pu mettre en échec la réforme des retraites, le syndicalisme n'obtenant qu'une « victoire morale », et n'a pas

non plus endigué durablement un tassement global sur le long terme de ses adhésions. L'offensive libérale gouvernementale se poursuit également en amplifiant l'austérité budgétaire. Enfin, le danger d'une accession au pouvoir de l'extrême droite est toujours présent dans un paysage politique fragmenté avec l'incertitude d'une dissolution de l'Assemblée à nouveau possible à compter de la rentrée. Face à ces menaces, la volonté d'unité du monde du travail, massive en 2023, s'est vue réaffirmée avec force au printemps dernier lors de la séquence électorale des législatives.

La « maison commune » n'a pas la prétention de répondre à tout cela mais de contribuer à entrouvrir d'autres possibles en insufflant une dynamique pour le monde du travail en renforçant le syndicalisme de transformation sociale. Karel Yan, sociologue spécialiste du syndicalisme, estime qu'elle « permettrait de mettre le rassemblement à l'ordre du jour et ce à tous les niveaux des organisations » (lire page 23).

Des expériences en ce sens ont déjà lieu localement, notamment en Haute-Garonne (lire page 22).

Les trois organisations syndicales de transformation sociale ne s'engagent pas dès à présent au même niveau dans sa construction (lire pages 20 et 21). La FSU vient de valider la démarche à son congrès, la CGT la soumettra à son congrès au printemps prochain alors que de son côté Solidaires lance un « processus de discussion en partant de la base ».

La « maison commune » ne demande donc qu'à s'étendre...

Une « maison commune », c'est-à-dire ?



Suite au congrès de la CGT de 2023, des échanges se sont engagés entre la CGT et la FSU débouchant rapidement sur la mise en place d'un groupe de travail pérenne.

L'idée d'une « maison commune du syndicalisme de transformation sociale », validée en février dernier par le congrès FSU, a émergé l'an passé. Voulue comme une étape concrète vers une refondation de ce syndicalisme face à un néolibéralisme déchainé et la possible arrivée de l'extrême droite au pouvoir, cette maison commune est pensée dans la perspective de la construction d'un nouvel outil syndical. Ne pouvant se construire exclusivement d'en haut, elle commence à infuser dans le syndicalisme de terrain.

Suite au congrès de la CGT de 2023, des échanges se sont engagés entre la CGT et la FSU débouchant rapidement sur la mise en place d'un groupe de travail pérenne. Les rencontres régulières permettent notamment des échanges francs sur l'actualité sociale et d'affiner la compréhension mutuelle du fonctionnement des deux organisations, bref d'avancer ensemble en levant des implicites.

Cette impulsion nationale permet de produire des supports communs

comme le 4 pages CGT-FSU explicitant la démarche engagée en direction des militant·es et des salarié·es, un module national de formation syndicale ou encore un colloque à venir à l'automne. Au-delà, l'objectif est d'irriguer tous les niveaux des organisations en croisant les dimensions territoriales et professionnelles. Des rencontres ont également lieu à l'échelon local débouchant également sur des réalisations communes. Des stages sur des sujets variés (droits des femmes, retraites, antiracistes et antifascistes, santé au travail...) sont ainsi coconstruits.

Tout en posant des préalables incontournables comme le refus d'une quelconque absorption et la nécessité d'associer largement le syndiqué·es, le congrès de la FSU a validé cette démarche de « maison commune ».

Cette démarche devra donc mêler différentes cultures syndicales et habitudes de travail liées aux structures organisationnelles comme à l'histoire de chacune des organi-

Un colloque face à l'extrême droite

Pour permettre de décrypter et de réagir face au programme de l'extrême droite sur l'école, un colloque national est organisé début octobre par la FSU et la CGT dans le cadre du travail engagé en commun. Deux journées ouvertes par Patrick Boucheron, historien au collège de France, qui reviendront notamment sur l'histoire, les différents éléments fondant les conceptions scolaires et éducatives de l'extrême droite, du rejet des sciences sociales à la préférence nationale en passant par l'antiféminisme et la banalisation de ses idées dans les politiques scolaires de la droite classique. Ce colloque permettra également d'aborder l'éducation contre le racisme comme les possibilités d'action du syndicalisme pour contrecarrer cette vision de l'école et lui opposer un projet démocratique, égalitaire et émancipateur.

sations. L'occasion d'engager une réflexion et un travail pour créer du commun.

Concrètement, il s'agit de la construire avec souplesse en fonction des paramètres locaux comme des secteurs professionnels, dont certains peuvent se retrouver dans une forme de concurrence au quotidien. Trois axes de travail ont été identifiés par le congrès et peuvent être déclinés. Tout d'abord, poursuivre les échanges et le travail thématique engagé pour bâtir ensemble des plateformes revendicatives. Ensuite, au-delà du premier module de formation commun en cours de finalisation, développer un catalogue partagé de formations syndicales en direction des militantes comme des salarié-es. Enfin, envisager ensemble des initiatives, des publications et des campagnes communes en directions des salarié-es. Cette démarche de « maison commune » est une étape et non pas l'aboutissement du processus encore balbutiant de refondation du syndicalisme de transformation sociale. La dynamique créée pourra permettre à d'autres organisations, notamment Solidaires, de s'y engager. C'est en tout cas le pari de la FSU. ♦

Histoire d'union et de désunion syndicales

La raison d'être de la démarche syndicale est de rassembler le monde du travail. Pour obtenir des changements structuraux, libérer le travail de l'exploitation capitaliste, plus prosaïquement arracher des améliorations concrètes à l'employeur privé comme public, le syndicalisme organise la solidarité collective, l'action de masse face à un patronat dont l'intérêt a toujours été de diviser les salarié-es pour les maintenir dans la subordination.

En France, si l'unité d'action syndicale est fréquente, l'union c'est à dire le regroupement de l'ensemble des travailleurs et travailleuses dans une seule et même organisation n'a jamais existé totalement. La CGT, première organisation à naître en 1895, s'est fixé d'emblée cet objectif mais elle n'a pratiquement jamais pu y parvenir. D'abord en raison de l'apparition, avec la bénédiction prudente de l'épiscopat, de la CFTC en 1919, dans l'objectif d'arracher au socialisme anticlérical et souvent athé le plus possible de prolétaires. Une division qui s'enracine après la déconfectionnalisation de la CFTC et la naissance de la CFDT en 1964, elle-même quittée par les équipes de Solidaires par la suite. Mais de la souche CGT surgissent également des rameaux divers, par-

La menace grandissante de l'extrême droite, les ravages des politiques libérales ont facilité la reprise d'une ambition syndicale commune.

fois réunis, souvent séparés pour des raisons de rapport aux partis politiques et notamment au Parti communiste longtemps puissant. Ainsi naît le complexe voire illisible paysage syndical actuel, la CGT devant constater la scission de FO au début de la guerre froide. Le syndicalisme enseignant issu de la CGT, dans sa volonté de dépasser les clivages partisans politiques en refusant de choisir entre CGT et FO, a paradoxalement apporté sa pierre à la fragmentation, par la création de la FEN puis de la FSU, avec en conséquence celle de l'UNSA. Dès sa naissance, en 1993, la FSU s'est elle aussi voulue porteuse d'une ambition d'unification et donc de renforcement du syndicalisme, notamment de luttes et de transformation sociale. De premiers échanges prometteurs eurent lieu dans le sillage des grandes luttes communes de 1995, 2003 et 2010, sans aboutir.

La menace grandissante de l'extrême droite, les ravages des politiques libérales ont facilité la reprise d'une ambition commune de rapprochement, dont l'histoire reste à écrire, par les adhérent-es. ♦



Le ciment féministe

Une maison commune dans laquelle se retrouvent les organisations syndicales de transformation sociale est déjà une réalité pour les syndicalistes féministes de la CGT, de la FSU et de Solidaires. En 1997 en effet, ont eu lieu les premières journées féministes intersyndicales. Depuis, seul le confinement lié à l'épidémie de COVID a empêché la tenue de l'édition annuelle.

À l'origine de ces journées, qui réunissent tous les ans 300 à 400 personnes, se trouve la conviction de quelques dizaines de femmes syndicalistes, comme quoi, au-delà de leurs différentes appartenances, elles avaient des choses à creuser ensemble sur les enjeux féministes et les expériences des unes et des autres pouvaient nourrir un débat et des perspectives communes.

S'il s'agissait « de penser le rapport entre syndicalisme et féminisme, de voir ce qui était commun dans les organisations syndicales et les difficultés qui y étaient rencontrées » l'objectif était aussi de chercher, en se rassemblant, à être plus fortes pour faire changer les choses, sur les lieux de travail mais aussi dans les organisations syndicales.

Pensée pour croiser les travaux universitaires et les réflexions et témoignages de syndicalistes femmes sur des enjeux féministes, cette maison commune permet aux participantes de développer et de profiter d'une énergie collective qui disent-elles, les rendent plus fortes pour mener les luttes, petites ou grandes qui changent la vie des femmes. La confiance réciproque née notamment des habitudes d'un travail collectif ancien trouve un prolongement dans l'engagement commun des trois organisations dans les cadres féministes unitaires plus larges comme le « collectif grève féministe ».

« Bâtir ensemble une maison commune pour changer la donne »

Entretien croisé entre Caroline Chevé, secrétaire générale de la FSU, et Sophie Binet, secrétaire générale de la CGGT

Pourquoi s'engager dans la construction d'une maison commune ?

Caroline Chevé : La réflexion sur l'avenir du syndicalisme est consubstantielle à la FSU, elle existait déjà dans la FEN. Depuis 2010, nous avons un mandat de nouvel outil syndical, pour lequel nous nous adressons à la CGT et à Solidaires, sans exclusive des forces intéressées.



« Pas faire du "meccano syndical" mais provoquer des dynamiques de renforcements mutuels. »

Le congrès de Rennes et le travail entrepris avec la CGT en amont nous ont permis de préciser la manière dont nous entendons avancer. Notre objectif n'est pas de faire du « meccano syndical » mais bien de provoquer des dynamiques de renforcements mutuels et de rapprochement des équipes sur le terrain, à tous les niveaux de nos organisations. L'enjeu, c'est que le syndicalisme de lutte et de transformation sociale pèse davantage dans les rapports de force, pour changer la donne en matière sociale et écologique et rouvrir des horizons de progrès social.

Sophie Binet : L'histoire du syndicalisme français est malheureusement plus riche en divisions qu'en unifications et ces divisions sont

allées de pair avec une baisse du nombre de syndiqués. De tout temps, le premier bénéficiaire de la division syndicale a toujours été le patronat, la CGT porte donc dans ses statuts l'unité syndicale. Nous avons une longue histoire commune avec la FSU. Nous partageons un syndicalisme de transformation sociale, de classe et de masse, à vocation majoritaire. Depuis 1948, la coupure avec le monde enseignant et intellectuel a affaibli le mouvement ouvrier et le rapport de force d'ensemble. De l'autre côté, j'ai l'impression que de nombreux enseignants et enseignantes aspirent à un syndicalisme interprofessionnel leur permettant la convergence et la solidarité avec le reste du salariat. L'intérêt, c'est aussi de renforcer l'efficacité du syndicalisme ensei-



« Un travail commun privilégié dans la durée permettant une fertilisation et un renforcement croisé. »

gnant en ayant des points d'appui et de comparaison avec la situation des cadres dans le privé, par exemple en matière de paiement des qualifications et de lutte contre le « Wall street management ». Nous débattons côté CGT lors de notre prochain CCN de la maison commune et de son contenu avant de le soumettre à validation de notre congrès en juin prochain. Il me semble que l'objectif est de définir les modalités

d'un travail commun privilégié et dans la durée permettant une fertilisation et un renforcement croisé.

Quels sont les obstacles à surmonter ?

SB : Je suis impressionnée par le chemin accompli depuis deux ans, nous avons énormément progressé grâce à la multiplication d'initiatives en territoire. Sur le terrain, nos organisations travaillent au quotidien très bien ensemble, nos positions sont toujours convergentes, ce qui confirme le bien fondé de notre démarche. Maintenant, il faut dire précisément ce que nous voulons faire et ce qui, à ce stade, n'est pas à l'ordre du jour. Votre congrès l'a dit clairement, à ce stade, il ne s'agit pas d'une fusion. Cela doit donc nous permettre d'évacuer les enjeux de pouvoirs et de faire primer notre intérêt commun. Nous avons besoin aussi côté CGT de bien nous dire que ce travail commun ne doit pas nous déporter des salariés du privé, et singulièrement des ouvriers et des employés. Enfin, il faut continuer ce qui fonctionne très bien : avancer par étape, en transparence, en associant très largement nos organisations pour que les décisions soient toujours prises par nos instances, de façon très large, sans rien s'interdire.

CC : Au sein de la FSU, certains syndicats sont très avancés sur le sujet, d'autres initient la réflexion. Les contextes locaux ou sectoriels sont très variables aussi. C'est pour cela qu'il était indispensable que le congrès de Rennes soit l'occasion de rassembler la fédération et de définir une perspective souple, qui permette de respecter les rythmes de chaque composante tout en déclenchant des dynamiques là où c'est possible. À cette étape, il fallait aussi clarifier ce que nous ne faisons pas, une « fusion/absorption », et surtout ce que nous voulons faire et comment : avancer en travaillant ensemble à des publications, des formations, des initiatives publiques... Les mois qui se sont écoulés depuis le congrès semblent montrer que la synthèse fonctionne et que les équipes parviennent à s'en emparer. ♦

« Nous avons noté que la maison n'est pas fermée à clé »

Julie Ferrua et Murielle Guilbert sont codé-légues nationales de Solidaires

Quel regard portez-vous sur la proposition de maison commune ?

L'annonce d'une forme de recombinaison syndicale avec la maison commune entre la FSU et la CGT, même si elle n'affiche pas d'exclusivité, a suscité et suscite des débats en interne au sein de nos différentes fédérations nationales ou syndicats nationaux. Nous sommes attentifs et attentives à ce qui s'y passe. Comme nous l'avons dit à votre congrès, nous avons noté que la maison n'est pas fermée à clé.

Certaines fédérations, notamment de la Fonction publique, réfléchissent à des listes communes partout là où c'est possible pour les prochaines élections professionnelles dans la Fonction publique. Certaines à l'image de SUD Rural Territoire l'ont déjà fait. D'autres sont aux prémices des débats. Et pour d'autres, aujourd'hui cela semble impossible au vu de leur histoire, de leur construction et des difficultés à pouvoir simplement bâtir l'unité syndicale. Beaucoup constatent que nous avons des revendications et des valeurs communes. Nos pratiques peuvent être différentes. Nous



« Ce travail collectif lancé en partant de la base est un long chantier. »

sommes très attachées au consensus à Solidaires par exemple.

Comment Solidaires pourrait prendre sa place dans cette refondation du syndicalisme ?

Nous avons impulsé un processus de discussion en partant de la base. Pour Solidaires, si un jour nous franchissons la porte de la maison commune, cela doit se faire avec l'ensemble de notre famille. Nous ne laisserons personne à la porte. Ce travail collectif lancé en partant de la base est un long chantier. Il doit permettre à Solidaires à la fois d'être lucide sur la réalité de terrain de l'unité syndicale et permettre d'aller plus loin. ♦



Haute Garonne : des fondations anciennes



Dès les années 2000, la FSU et CGT, un temps avec Solidaires, organisaient des initiatives militantes communes, parallèlement aux combats communs qui les rassemblaient.

Un militant CGT juché sur un camion et devant un chœur FSU, entonnant un célèbre chant révolutionnaire bien connu : la scène date du 5 juin dernier, lors de la journée nationale d'action, et elle ne surprend pas grand monde dans ce beau département de Haute Garonne. C'est qu'en effet, comme en témoignent Marie Cécile Perillat et Alexandra Nougarede, l'ancienne et la nouvelle cosecrétaire départementales FSU, à Toulouse et alentours les habitudes de luttes et de confrontation des analyses s'inscrivent dans une histoire déjà longue. Dès les années 2000, bien longtemps avant qu'il ne fut question de rapprochement au niveau national, FSU et CGT, un temps avec Solidaires, organisaient des initiatives militantes communes, parallèlement aux combats communs qui les rassemblaient. Stages communs menés, dans le cadre de l'Institut régional du travail, dès 2010 sur le dossier des retraites, ou sur la protection sociale en 2012, ainsi que sur la

lutte commune contre l'extrême droite réunissaient nombre de militants des différentes organisations.

Cédric Caubere, secrétaire départemental de l'UD CGT, y voit l'illustration de conceptions communes de l'action syndicale, axée sur la mobilisation de masse, dans une démarche qui n'oppose pas revendications concrètes et

aspiration à une remise en cause profonde de l'ordre libéral. Si CGT et FSU disposent de bases fortes dans des secteurs complémentaires, industrie et tertiaire pour l'une, éducation et Fonction publique pour l'autre, elles savent mener ensemble des luttes locales pour défendre le service public, ainsi l'hôpital de Saint Gaudens, et discuter ensemble les questions d'emploi ou de formation professionnelle.

Les projets ne manquent donc pas, qu'il s'agisse de co-organiser prochainement une journée de formation et des débats publics à l'occasion des 80 ans de la Sécu, de poursuivre les échanges sur la défense des libertés publiques, ou sur les questions internationales. Le travail de rapprochement passe également par une meilleure connaissance respective des équipes militantes, d'où la tenue en mars 2024 d'une assemblée de militant-es de nombreuses UD et SD d'Occitanie avec des échanges sur les modes de fonctionnement des deux organisations. Quelle que soit l'issue de cette dynamique, issue qui sera décidée par les seul-es adhérent-es, elle n'en permet pas moins aujourd'hui de redonner de l'espoir, de créer quelque chose de nouveau pour faire face aux défis lancés au salariat. Et Alexandra de conclure : « un défi passionnant ! ». ♦

Formation syndicale en Meurthe et Moselle

En Meurthe et Moselle, un travail de formation syndicale en commun CGT, FSU et Solidaires a été initié en 2022. Depuis trois ans cette formation unitaire réunit une centaine de participant-es autour des questions de santé au travail. L'occasion de sensibiliser, former et débattre sur des sujets majeurs. Après « Quand le travail perd tout son sens » en 2022, « Comment reprendre la main sur l'aliénation au travail » en 2023 puis « Santé au travail et environnement : le débat confisqué » l'an dernier, les trois organisations ont choisi de consacrer les deux journées de réflexion à la protection sociale. À l'occasion des 80 ans de la Sécu, avec le Réseau salariat et l'association Bien commun, elles proposeront de se questionner : comment préserver la Sécu conquête sociale et l'adapter aux enjeux actuels ? La dizaine de militant-es chargées de construire ces deux journées procèdent à l'identique des années précédentes : rencontre mensuelle et répartition des tâches. Les expériences de chacun-e dans cette équipe interprofessionnelle et intersyndicale permettent de couvrir et répartir le travail. Entre chaque rencontre, les organisations réfléchissent en leur sein, se mandatent pour construire une synthèse.

Karel Yon : « Les syndicats ne sont jamais aussi populaires que lorsqu'ils font front commun » »

Karel Yon est chargé de recherches en sociologie au laboratoire IDHE.S (UMR 8533) CNRS / Université Paris Nanterre

Qu'ont de commun les trois organisations du syndicalisme de transformation sociale ?

Un même anticapitalisme, même s'il n'est pas toujours explicite. Cet anticapitalisme, c'est la conscience du fait que l'action syndicale ne se déploie pas dans l'espace atemporel de la « démocratie sociale », mais dans le cadre d'un ordre social et politique structuré par la logique du profit, au détriment des populations et de la planète. En découlent deux conséquences. Comme la logique du profit ignore les besoins sociaux et environnementaux, ces intérêts ne peuvent prévaloir sans rapport de forces. Et comme le capitalisme est un ordre social et politique, pas seulement un système économique, on ne peut pas défendre efficacement les intérêts des travailleuses et travailleurs sans tenir compte de tout ce qu'ils et elles sont au-delà de leur travail, de par leur statut de citoyen·nes ou d'habitant·es, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle, de leur nationalité ou de leur trajectoire migratoire, de leur appartenance générationnelle ou de leur inscription dans un milieu naturel...

Quelles difficultés rencontre ce syndicalisme ?

Le rapport de forces actuel n'est pas en sa faveur. Il doit lutter contre un capitalisme de plus en plus autoritaire, avec des patrons et des gouvernements qui se radicalisent sous l'effet des crises économiques et environnementales. L'escalade guerrière et la pression politique croissante de l'extrême droite en France et dans le monde, en sont les symptômes les plus visibles. Or, face à cette situation, il n'y a pas de compréhension partagée des défis de la période. Au sein-même du syndicalisme de transformation

sociale peut dominer l'idée que les syndicats doivent suivre leur agenda propre, dans l'indifférence à ce qui se joue sur la scène politique. Les organisations qui se disent réformistes tentent de légitimer leur existence en arrachant un semblant de concession par le dialogue social, comme sur le dossier des retraites. Or, les attaques globales contre l'État de droit nous montrent que ce sont les conditions mêmes de l'action syndicale qui sont aujourd'hui menacées. On ne peut pas en rester au « *business as usual* ».

En quoi la perspective d'une maison commune peut-elle y répondre ?

On sait que les salariés reprochent aux syndicats d'être divisés. Les syndicats ne sont jamais aussi populaires que lorsqu'ils font front commun, comme lors du mouvement des retraites. Une maison commune à la FSU, la CGT et Solidaires, et tous ceux qui voudraient les rejoindre, permettrait de mettre le rassemblement à l'ordre du jour et ce à tous les niveaux des organisations. Elle permettrait aussi de créer un espace de débat qui ne se limite pas aux directions des organisations, pour avancer dans cette compréhension commune de la période.

Quelles lignes pourrait-elle faire bouger ?

D'abord, les lignes de force dans le champ syndical. En permettant au syndicalisme de transformation sociale de parler d'une seule voix, elle permettrait symboliquement à celui-ci de reprendre la première place alors que dans l'état actuel de morcellement du champ syndical, c'est la CFDT qui est en position de leadership. Mais il serait absurde, et surtout totalement en

« Une maison commune permettrait aussi de créer un espace de débat qui ne se limite pas aux directions des organisations, pour avancer dans cette compréhension commune de la période. »



décilage par rapport aux enjeux de la période, de poser cet enjeu comme une fin en soi. Dans la lutte contre l'extrême droite, comme on l'a vu au printemps 2024 avec le Nouveau front populaire, ce sont aussi les lignes de partage entre les champs syndical et politique qui doivent bouger. La CFDT partage avec les syndicats de transformation sociale la conscience de la nécessité de construire un front commun contre l'extrême droite. Alors que le champ politique est en proie à des logiques de fragmentation sectorielle totalement irresponsables, le front intersyndical qui s'est construit en 2023, tout comme l'alliance antifasciste large allant de Solidaires à l'UNSA au printemps 2024, ont montré qu'il était possible d'agir dans l'unité et dans le respect des sensibilités des uns et des autres. L'unité intersyndicale a servi de modèle à l'unité des partis de gauche. La maison commune peut être un levier en ce sens. ♦

Agriculture

Le Green Deal en question

L'agriculture européenne est à la croisée des chemins. Le Pacte vert européen (Green Deal), lancé en 2019 par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, s'inscrit dans le projet de faire de l'Union européenne (UE) la première économie neutre en carbone d'ici à 2050. Ce projet ambitieux englobe tous les secteurs, dont l'agriculture, qui doit se réinventer pour répondre aux enjeux climatiques, écologiques et alimentaires du XXI^e siècle.

Parmi les mesures envisagées : réduire l'usage des pesticides, améliorer le bien-être animal, développer l'agriculture biologique et relocaliser les productions.

Une étude mobilisant plus de 140 experts a démontré qu'une sortie des pesticides chimiques était techniquement possible sans nuire à la production ni à la balance commerciale de l'UE. Trois scénarios de transition ont été élaborés.

Trois scénarios en débat

Le premier, dit « Marché glo-

bal », poursuit l'industrialisation de l'agriculture tout en imposant, via des accords commerciaux, des normes de production interdisant les pesticides. Il mise sur des technologies avancées : variétés résistantes, capteurs, robots agricoles, biostimulants, etc. Le deuxième scénario, centré sur l'alimentation saine, repose sur des pratiques agronomiques éprouvées comme les rotations de cultures, l'utilisation d'auxiliaires biologiques ou la réduction de la consommation de produits animaux. Le troisième scénario va plus loin, en réintroduisant des paysages agricoles diversifiés, favorisant la biodiversité et la souveraineté alimentaire.

Ces deux derniers modèles impliquent une diminution importante de l'élevage, libérant des surfaces qui pourraient être reconverties en forêts ou prairies naturelles. Les impacts sur la production va-



rien peu : entre -5 % et +12 % de calories produites en 2050 selon les hypothèses de rendement. Contrairement au scénario technologique où l'UE resterait importatrice nette, les scénari agroécologiques permettraient à l'Europe de devenir exportatrice,

tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la biodiversité.

Un Green Deal qui se noircit

Pour réussir cette transition, des politiques publiques ambitieuses sont indispensables : refonte de la PAC, soutien aux agriculteurs et agricultrices, transparence pour les consommateurs et consommatrices, développement de nouveaux labels, accords commerciaux respectant les normes environnementales. Or, à ce jour, les signaux politiques sont contradictoires. La stratégie « De la ferme à la fourchette » (« Farm to Fork »), censée être un pilier du Green Deal, a été affaiblie par un manque de coordination avec la réforme de la PAC. En novembre 2023, le règlement sur la réduction des pesticides (SUR) est rejeté, victime de divisions politiques et de critiques sur ses indicateurs. D'autres reculs sont notables : abandon d'un étiquetage nu-

Loi Duplomb : l'acétamipride de retour



L'acétamipride, un néonicotinoïde interdit en France depuis 2020, pourrait être réautorisé pour certaines cultures. Les élus favorables invoquent son autorisation européenne, pourtant plusieurs études récentes pointent des effets inquiétants : présence du pesticide dans le liquide céphalorachidien d'enfants, altérations neurologiques chez les rongeurs, baisse de la testostérone, risques pour les pollinisateurs. L'Autorité européenne de sécurité des aliments, elle-même, reconnaît des incertitudes majeures sur sa toxicité. Malgré ces signaux d'alerte, la Commission européenne poursuit son autorisation, au mépris des lacunes scientifiques et des risques potentiels pour la santé et l'environnement.



Face au stress hydraulique, la vigne et l'olivier, cultures traditionnelles du pourtour méditerranéen doivent être irriguées. Ici, en Grèce.

tritionnel européen harmonisé, retrait d'une loi-cadre sur les systèmes alimentaires durables, et incertitudes sur les nouvelles techniques génomiques (NGT), ou « nouveaux OGM », dont la dérégulation fait débat. Quant à l'accord de libre-échange UE-Mercosur, il illustre les tensions entre ouverture commerciale et exigences environnementales. Conclu en 2019 mais toujours non ratifié, ce traité prévoit la suppression de droits de douane, des quotas sur la viande bovine et la reconnaissance d'indications géographiques. Il est critiqué pour ses effets potentiels sur la déforestation et la concurrence déloyale envers les agriculteurs et agricultrices européens soumis-es à des normes plus strictes.

Défis climatiques, démographiques et environnementaux

Face à ces contradictions, la question se pose : quelle agriculture pour demain ? Une agriculture fondée uniquement sur la technologie et l'exportation, ou une agriculture repensée autour de l'agroécologie, de la relocalisation, de la santé publique et de la justice sociale. L'avenir ne pourra se construire sans l'engagement des citoyen-nes, la volonté politique, et une véritable cohérence entre objectifs climatiques, alimentaires et commerciaux. L'agriculture de demain représente un tournant majeur face aux défis climatiques, démographiques et environnementaux. Elle combine innovations technologiques – drones, capteurs, intelligence artificielle, robots agricoles – la rotation des cultures ou les fermes urbaines, et les pratiques durables comme l'agroécologie,

Marc-André Selosse

« Les agriculteurs sont les premières victimes »



Marc-André Selosse est Professeur au Muséum national d'histoire naturelle et membre de l'Académie d'agriculture de France.

La loi Duplomb, quel futur pour les agriculteurs ?

Les agriculteurs sont les premières victimes : dans la cohorte Agrican (agriculture-cancer), 180 000 d'entre eux sont suivis par l'Inserm, la faculté de Caen et la Mutualité sociale agricole (MSA). Alors qu'en moyenne, chez les agriculteurs, on observe avoir 20 à 40 % de cancer en moins que dans le reste de la population parce que la vie est plus saine, ils présentent des risques accrus de 47 % de lymphomes plasmocytaires et de 25 % de myélomes par rapport à la population générale. C'est aussi 13 % de plus de maladie de Parkinson à 55 ans. L'acétamipride, cette molécule mise en cause, est par exemple suspectée dans certaines maladies, comme la neurotoxicité notamment, le développement neuronal cancérigène probablement... Mais la loi Duplomb, c'est aussi l'idée d'un conseil de surveillance de l'Anses qui piloterait les décisions de cette agence et qui accueillerait des représentants du monde agricole, c'est comme si on avait eu, à l'époque, une commission sur l'amiante avec l'industrie du bâtiment dans le pilotage de la réglementation : on n'a tiré aucune leçon de l'histoire.

Et les citoyens ?

En plus des problèmes connus, pour les citoyens, il y a un problème financier. On sait aujourd'hui que les externalités négatives de la pollution de l'eau par l'agriculture, ça coûte 19 milliards d'euros par an en France entre le traitement de l'eau et les maladies induites. Quand on achète un euro d'aliment agricole, on aura 1,30 euro de frais de maladie, d'absence au travail et de purification de l'eau. Cela veut dire qu'on crée une dette de santé publique alors qu'on a déjà une sécurité sociale dont le budget explose (une fois et demi celui de l'État).

Quelles sont les alternatives ?

Les alternatives résident dans l'agroécologie. Nombre de données de terrains montrent que des haies, des cultures mélangées ou encore des assolements longs et des rotations longues avec des retours de la même culture au bout de 5 à 6 ans, ça détruit les populations de pathogènes et ça réduit massivement la quantité de pesticides pulvérisés.

comme le défend Marc-André Selosse concernant les haies qui « freinent de 84 % l'entrée des maladies des plantes dans une parcelle, en jouant le rôle d'obstacle et d'abri des oiseaux et des chauves-souris prédateurs d'insectes ». Les techniques hydroponiques ou aéroponiques permettent de produire localement tout en économisant l'eau. Cette prospective vise aussi à préserver la biodiversité et à régénérer les écosystèmes. Les

consommateurs, de plus en plus soucieux de leur impact, privilégient des aliments sains, locaux et respectueux de l'environnement. Enfin, grâce au numérique et aux circuits courts, les petites exploitations retrouvent un rôle central. L'agriculture de demain pourrait ainsi allier technologie, écologie et justice sociale pour une alimentation durable et accessible à tous. Si le productivisme ne l'emporte pas... 

Alain Senéac

Cinéma : Tony Gatlif et la musique

C'est une nouvelle ode à la musique et à la liberté qu'offre Tony Gatlif avec Ange, son dernier long-métrage. Musicologue, incarné avec une grande justesse par le musicien Arthur H, Ange se passionne pour la musique gitane, tzigane, manouche, d'Inde, de Transylvanie, d'Andalousie...

« Une musique qui n'a ni nom ni interprète, pas de droit d'auteur, pas de partitions » comme le souligne le cinéaste musicien.

« Les Gitans ne sortent pas des conservatoires, ils ne conservent pas les musiques. C'est libre, tout le monde peut les prendre ».

Et c'est ce que fait Ange, ce gadjo qui a adopté le mode de vie des gens du voyage. Alors que le soleil se lève sur une petite route des Pyrénées, il arrête son van tout près d'une croix en pierre.

Muni d'une pioche et d'une pelle, il déterre une boîte soigneusement protégée par du tissu, dans laquelle sont rangées des cassettes, des livres, des partitions.

« Je suis un cinéaste qui voyage depuis quarante ans. Il n'y a pas un moment où je n'ai pas tourné »

raconte le réalisateur. Le nombre de ses films en témoigne. Parmi eux, *Les Princes*, qui se passe en Turquie, *Latcho Drom* (Bonne route), *Exils* qui, en 2004, s'arrête en Andalousie avant de gagner Alger, Avec *Transylvania c'est la Roumanie...* « La musique tzigane a beaucoup voyagé, elle s'est inspirée des autres. Ce mélange est devenu la culture du monde ».

Si ces musiques ne sont pas écrites, les films de Tony Gatlif permettent de les transmettre. Son cinéma les fait entendre, ses génériques les identifient. Qui mieux que Toni Gatlif pour rendre hommage à la culture des peuples Rom, à cette itinérance musicale riche en métissages ?

Véronique Giraud



© Images Production

Les sorcières à Pont-Aven



© PHOTOFEST

Une littérature abondante a réévalué le rôle des sorcières, condamnées en leur temps comme filles du Mal ou variables des politiques intérieures des pouvoirs monarchiques. Le musée de Pont-Aven expose les peintures nombreuses réalisées sur le sujet dans notre passé proche. Sous le titre *Sorcières (1860-1920) : fantasmes, savoirs, liberté*, l'exposition explore les notions de transgression et de désir en trois « feux », ceux de la nuit, du corps et du savoir. Jusqu'au 16 novembre.

L'Amazonie à Lyon



© Confluences

Le Musée des confluences de Lyon, qui réalise chaque année des expositions sur des thématiques peu courantes, s'intéresse jusqu'au 8 février 2026 aux Amazonies. La forêt impénétrable qui sert de poumon à la terre entière est présentée par des photographies et des objets, mais également par les témoignages en vidéo des peuples qui l'habitent, Ashaninka, Mëbengokre, Wayana et Apalaï, de leurs vies quotidiennes et de leurs cultures.

La photographie à Arles

C'est un rendez-vous international. Du 7 juillet au 5 octobre, les Rencontres transforment l'ancienne cité romaine en capitale de la photographie. Ses petites rues et ses grandes salles permettent une centaine d'expositions autour du thème Images indociles. « Les regards proposés offrent un contrepoint essentiel aux discours dominants, célébrant la diversité des cultures, des genres et des origines » préviennent les organisateurs.



© DR



© Association Musée Photo Centre Pompidou

Art brut. Dans l'intimité d'une collection

Cette exposition célèbre la donation Decharme au Centre Pompidou. Elle présente pour la première fois une partie des œuvres de l'un des plus importants collectionneurs mondiaux d'art brut.

Bruno Decharme s'est employé, pendant 45 ans, à réunir ces créations nées en dehors du monde artistique reconnu, et constitue aujourd'hui un pan important de l'histoire de l'art. Jusqu'au 21 septembre au Grand Palais.

Forever Young au Mac Val



© Nicolas Breuer

Le centre d'art contemporain du Val-de-Marne fête ses 20 ans. Avec l'exposition Le genre idéal, visible jusqu'au 20 mars 2026, et sa nouvelle exposition temporaire, Forever Young, qui résonne avec son jeune anniversaire. Jusqu'au 4 janvier, 20 jeunes artistes trentenaires (sur notre photo une installation d'Aïda Bruyère) exposent leur travail. Une attention particulière est portée à l'œuvre de Mehryl Ferri Levisse, décédé en 2023 à l'âge de 38 ans.

L'Envers de la Fête à Lille

Depuis les travaux remarquables de l'historien russe Mikhaïl Bakhtine sur l'inversion sociale qu'ont toujours constitué les carnavaux, la fête ne cesse d'être interrogée. « La fête, un espace de transformation sociale, un refuge pour les



© DR

communautés marginalisées, un catalyseur de luttes contemporaines ? » Des questions au cœur de l'exposition *L'Envers de la Fête* qui se tient au Bazaar St-So de Lille du 4 juillet au 7 septembre auxquelles répondent des installations sur les architectures festives de Sam Chermayeff, des photographies de Julie Hascoët, Nelly Monnier, Rebecca Topakian et Eric Tabuchi, des dessins de Thomas Lévy-Lasnes. Et des architectes de Gerogi Stanislav et Gilles Delaex, tous deux sélectionnés pour la Biennale 2023 de Venise.

La lecture « menacée »

Moins d'achats, moins de livres lus et un temps libre plutôt réservé aux activités en ligne : c'est ce que révèle le baromètre 2025 du Centre national du livre (CNL) qui estime « la lecture menacée ».

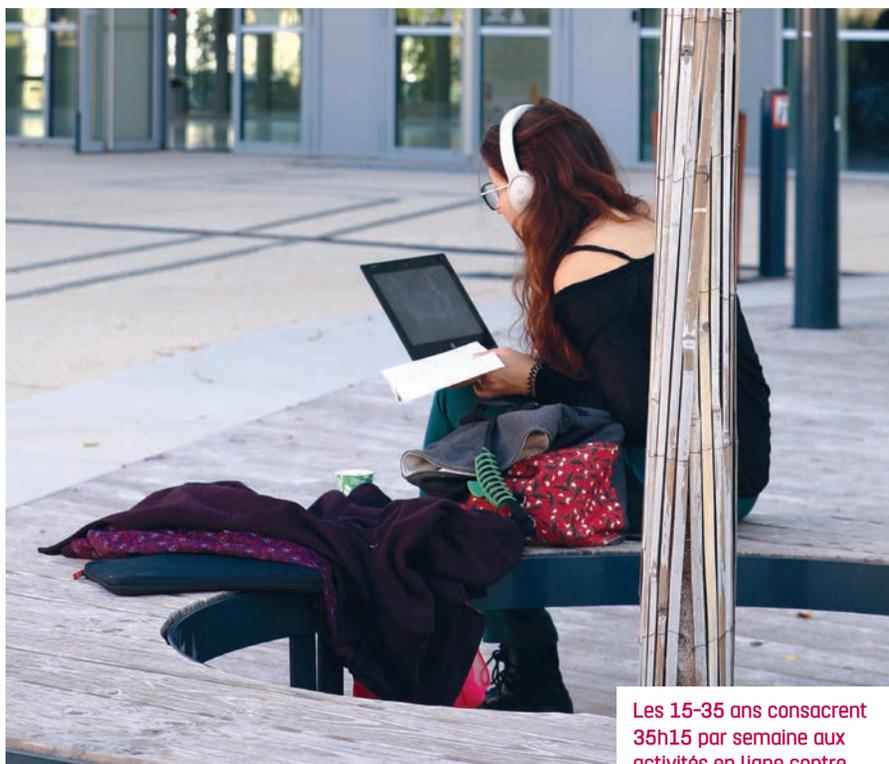
Avec l'aide de l'Ipsos, le CNL a publié son baromètre 2025 sur « Les Français et la lecture ». Publié tous les deux ans, ce baromètre qui interroge un millier de personnes, permet d'appréhender l'évolution des pratiques à l'égard du livre papier ou numérique. Ce dernier poursuit sa lente progression, mais surtout dans la pratique mixte. Sur les 63 % de personnes qui ont au moins lu cinq livres sur une période d'un an, seulement 1 % d'entre elles s'intéressent uniquement au numérique, contre 21 % en pratique mixte et 41 % en exclusivement imprimés. C'est au total 6 % de moins qu'en 2023. Une chute qui inquiète dans de nombreux milieux professionnels, à commencer par la librairie et l'édition.

Sans surprise, les romans restent en haut de l'affiche et résistent mieux à la baisse (moins 2 %). Lus par 70 % des personnes déclarant lire au moins cinq livres par an, ils attirent un public plus féminin (80 %) que masculin (59 %). Si la catégorie d'âge des 65 ans et plus arrive en tête pour la littérature (81 %), elle est talonnée par celle des jeunes de 15-24 ans (79 %). Une importance de la lecture dopée par le phénomène de la *New Romance*, ces histoires d'amour simples qui finissent bien et comportent des scènes érotiques. Les jeunes viennent également en tête pour la consommation de mangas et de comics (49 %).

Les livres pratiques touchant l'art de vivre et les loisirs intéressent 52 % des personnes, suivis par les livres d'histoire (46 %) et la bande dessinée qui, avec 43 %, accuse une baisse de 5 %.

Une chute de l'attention

Ce qui surprend peut-être le plus dans ce baromètre, c'est le manque de concentration lors de la lecture. « L'attention des lecteurs est régulièrement distraite » notent les auteurs de l'étude. 27 % des lectrices et lecteurs « font autre chose pendant qu'ils lisent des livres », chiffre qui monte à 53 %



Les 15-35 ans consacrent 35h15 par semaine aux activités en ligne contre 3h18 à la lecture.

pour les 15-24 ans et 42 % pour les 25-34 ans. Pour ces générations nées avec le numérique, l'envoi de messages, le suivi des réseaux sociaux et même le visionnage de vidéos se marient sans problème avec le moment de la lecture. Elles reconnaissent, à 100 %, se tourner vers des activités en ligne lors de leur temps libre et y consacrer 35h15 par semaine contre 3h18 pour la lecture. Toutes tranches d'âges confondues, ces temps sont respectivement de 23h27 et 3h40. « Face à cette omniprésence des écrans dans nos vies, à l'enfermement algorithmique et à la fragmentation de l'attention créés par les réseaux sociaux, la lecture est menacée » estime Régine Hatchondo, Présidente du CNL.

Le numérique pour acheter et conseiller

Autre phénomène confirmé par l'étude, la baisse des emprunts en bibliothèques (de 27 à 23 %) et de l'achat en librairie (66 %, soit moins 7 % en deux ans) alors que l'achat des livres d'occasion progresse de 13 %, grâce essentiellement à la vente en ligne. Les sites qui la proposent ont dépassé les librairies en nombre d'exemplaires et de références si l'on en croit

une autre étude réalisée pour le syndicat national de l'édition. Cette importance du numérique dans la vente des livres papier est aussi attestée dans les « modes de prescription pour acheter ou lire un livre ». C'est dire que les libraires sont aujourd'hui moins vecteurs de conseil que les réseaux sociaux.

L'étude montre encore que la lecture se pratique à 80 % hors du domicile, dont 64 % dans les transports, particulièrement lors des trajets longs. Enfin, 76 % des personnes interrogées disent lire principalement pour leur plaisir. Reste à le faire un peu plus partager... ♦ **Élisabeth Pan**

Le livre en été

Des centaines de manifestations font vivre la lecture localement. Nature en livres sillonne les villages de la Nièvre et de l'Yonne du 5 juillet au 5 août, Charleville-Mézières accueille la BD les 16 et 17 août. Les autrices sont à Nantes les 29 et 30 août. La poésie a son festival international Voix vives à Sète du 18 au 26 juillet...

Août en festivals

L'été artistique ne finit pas en juillet. De nombreux festivals se tiennent aussi en août, dont celui du Théâtre du peuple de Bussang qui fête son 130^e anniversaire.

Lorsque, le 25 juillet, le rideau tombera sur Avignon, abandonnant la ville à une chaleur de plus en plus prégnante, l'époque des festivals n'en sera pas terminée pour autant. À commencer par l'un des plus bucolique d'entre eux, au Théâtre du peuple de Bussang. Le petit village des Vosges fêtera jusqu'au 14 septembre les 130 années du plus ancien festival de France. C'est en effet en 1895 qu'un couple d'artistes, Maurice Pottecher et sa femme, l'actrice Camille de Saint-Maurice (que tant d'années ont effacé au profit de son seul époux), a lancé cette manifestation insolite. À l'époque, les initiatives de théâtre populaire parsèment l'Hexagone, mais seule celle de Bussang résistera au temps.

Auteur à succès, Maurice Pottecher quitte la capitale à la fin du XIX^e siècle pour revenir

dans son village natal, Bussang, non loin de la source de la Moselle. Sa famille y est bien implantée. Son frère est maire de la commune et son père, Benjamin, patron de l'usine de couverts proche des mines de plomb et de cuivre qui occupent la vallée. La préoccupation sociale de la famille est actée : Benjamin est un des premiers patrons français à appliquer la journée de travail de huit heures, et Maurice est un « écrivain du peuple ».

Les 130 ans de Bussang

Le « Théâtre par l'art, pour l'humanité » comme le proclame toujours son fronton, outre les équipes successives très motivées qui l'ont dirigé, est un cadre exceptionnel. La quiétude des Vosges, bien sûr, mais surtout l'ancienne grange remaniée et aménagée en salle de spectacles au fond de scène ouvrant directement sur la forêt. Une seconde salle viendra la compléter.

Traditionnellement, deux pièces sont données en alter-



nance durant les mois d'été mais, pour ce Jubilé 2025, la programmation s'est enrichie. Y sera créé le 19 juillet et jusqu'au 30 août *Le Roi nu du*

Russe Evgueni Schwartz, une pièce écrite en 1934 à partir de trois contes d'Andersen qui dénonce, le plus adroitement possible pour passer à travers la censure, les dictatures de Staline et Hitler. Elle sera interdite par le régime soviétique et jamais jouée du vivant de l'auteur. Elle connaîtra ensuite un succès mondial comme deux autres de ses pièces, *L'Ombre et Le Dragon*, cette dernière récemment mise en scène par Thomas Jolly. Dans la traduction d'André Markowicz, qui a déjà transformé notre perception de Tchekhov, Sylvain Maurice en assure la mise en scène. Comme il est de coutume au Théâtre du peuple, amateurs et amatrices participent à la distribution. Seconde représentation, *Je suis la Bête*, d'Anne Sibrant, mise en

Du cirque aussi



De plus en plus présent dans les programmations, le cirque contemporain parsème les festivals. Mais il a aussi ses propres manifestations.

À Nexon, en Haute-Vienne, Multipistes programme 9 spectacles acrobatiques, drôles ou clownesques du 12 au 16 août. Avec poésie et une invitation à la danse faite au public.

À Biscarosse, au pays Basque, le festival Rue des étoiles accueille sous ses trois chapiteaux 70 artistes, du 21 au 25 août (notre photo). Un moment assez incroyable au bord de l'océan.



Le Théâtre du Peuple de Bussang fêtera jusqu'au 14 septembre les 130 années du plus ancien festival de France.

scène par la directrice de Bussang, Julie Delille qui jouera l'unique rôle. Reprenant le thème de l'enfant sauvage, la pièce est une véritable performance et le public vivra une immersion sensible au sein de la nuit vosgienne. Du 20 au 30 août, un feuilleton théâtral en six épisodes redonnera vie à l'histoire du Théâtre du peuple, avant le concert de fin de saison, le 30 août, confié à Julien Lepreux. À noter, le second week-end de septembre, les désormais traditionnelles Journées du Matrimoine qui célèbrent les figures féminines de Bussang.

Musiques classiques dans le sud

En Provence, du 19 juillet au 17 août, La Roque d'Anthéron

accueillera pendant un mois les as du clavier. À l'affiche de la 45^e édition du plus grand festival de piano au monde, Anne Queffélec, Abdel Rahman El Bacha, Saehyun Kim, Sophia Liu, Benjamin Grosvenor, Nathalia Milstein, Nikolai Lugansky, Arcadi Volodos, le jeune prodige Vladimir Rublev, les jazzmen Joachim Horsley et Elias Vollmer, la soprano Pauline Gaillard, le trio Wangerer... Des hommages aux compositeurs Pierre Boulez, Michaël Levinas ou Marton Illés, des Nuits du piano consacrées à Ravel, à Hayato Sumino-Cayeen et à la musique américaine sont également annoncés, ainsi que l'intégrale des préludes et fugues de Chostakovitch par Andrei Korobeinikov. Les orchestres national de Provence et de chambre de Paris, le phil-

Festivals insolites

À côté des grands classiques, quelques festivals jouent l'insolite.

Gare aux docs (notre photo) envahit jusqu'au 30 août les rails de chemin de fer de la petite ceinture parisienne pour 18 projections gratuites et en plein air de documentaires engagés. Les vendredi et samedi,



on pourra voir des films sur la Palestine, sur l'environnement, sur la démocratie et, en clôture, Il fait nuit en Amérique de la Brésilienne Ana Vaz sur la nuit des animaux du zoo de Brasília.

Jardin d'été, organisé par le musée du Quai Branly, pour une saison Saveurs et cuisines du monde avec ateliers sur des produits peu connus, projections de films, rencontres avec des chefs du monde entier.

Du 1^{er} au 10 août, c'est en Bretagne que la culture celtique accueille ses *Cousins d'Amérique*. Au festival **Interceltique de Lorient** pas moins de 5 000 artistes occuperont les différentes scènes avec, en haut de l'affiche, Alan Stivell, la Galicienne Luz Casal, les Irlandais de Kilkennys ou la chanteuse québécoise Lynda Lemay. En Bretagne encore, ce sont les **Chants de marins** qui ont retenu l'attention du festival de Paimpol du 14 au 17 août.

À Alès, dans les Cévennes, c'est toute la ville qui chante le premier week-end d'août avec **Les Fous chantants**. Un millier de voix accompagnées cette année par la chanteuse Zazie.

La **Transverse** étend son festival des compagnies d'art populaire sur six villages de la Nièvre, du 1^{er} au 9 août. Un des festivals de référence en la matière, celui des **Arts de la rue d'Aurillac** accueille du 20 au 23 août une vingtaine de compagnies pour sa 38^e édition avec, dans le cadre de l'année France-Brésil, plusieurs artistes du pays d'Amérique latine, de Renato Linharés monté sur ses patins à roulettes au Baiana de acarajé (vendeur de beignets) Fabio Osorio Monteiro, qui convoque également pour son spectacle les récits des mythologies africaines, en passant par la chorégraphe Vania Vaneau. On pourra également assister à la reprise de la pièce de Milo Rau *La Lettre*, créée au festival d'Avignon, une Odyssée à travers l'histoire du théâtre portée par Olga Mouak et Arne de Tremerie.

Auxerre se donne aussi aux arts de la rue, du 22 au 24 août avec son festival des **Rues barrées**. Une vingtaine de spectacles, dont *Transir* de Rojo Telon, jeu musical et circassien sur la transformation, qui fait l'ouverture.

harmonique de Nice, et le Sinfonia Varsovia, participeront aux concerts et récitals de ce festival hors norme donné dans l'écrin somptueux du Parc du château de Florans.

En Occitanie, le festival de Comminges, qui s'étend de Saint-Gaudens à Bagnères-de-Luchon, fête son cinquantième du 25 juillet au 30 août, avec Vanessa Wagner, le Quatuor Tchalik, Thibaut Garcia et bien d'autres solistes. Sans oublier, bien sûr, le festival Pablo Casals à Prades, du 27 juillet au 8 août. Au pied des

Pyrénées, la ville a accueilli le musicien antifranquiste lorsqu'il a fui l'Espagne en 1936. Le violoncelliste y a créé le festival en 1950, invitant ses plus célèbres condisciples. Cet été, à côté des jeunes talents, on retrouvera les pianistes Bernard Chamayou, Audrey Vigoureux et Christian Zacharias, le violoniste Diego Tosi, la mezzo-soprano Juliette Mey, le violoncelliste Gautier Capuçon et le Chœur Carmina de Barcelone. Noëmy Waysfeld chantera Barbara à l'ombre des flancs du Canigou. ♦ **Véronique Giraud**

Tamara Al Saadi : « L'aliénation de l'intime chez l'enfant est ravageuse »

Tamara Al Saadi puise dans ses traumatismes d'enfant, et dans les terribles réalités de notre société. Elle enquête pour construire une fiction théâtrale nécessaire, dérangement et tue. Sa nouvelle pièce, *TAIRE*, est programmée au Festival d'Avignon.

Votre pièce *TAIRE*, réécriture d'*Antigone*, s'intéresse au silence des enfants. Pourquoi ?

Initialement le spectacle avait pour terrain de recherches Ramallah et Gaza, j'étais en lien avec l'Institut Français de Jérusalem et celui de Gaza. C'était en 2022. L'idée était de faire des ateliers là-bas autour d'*Antigone*, avec une certaine tranche d'âge en Palestine. Puis des ateliers équivalents dans des espaces périphériques en France avec la même tranche d'âge. En gros on a une jeunesse sous occupation coloniale et une jeunesse qui, dans un pays occidental, subit les travers du colonialisme, et en est l'héritière. Il s'agissait de questionner cette figure et de voir où se situe l'endroit de révolte et de résistance, où sont les priorités maintenant et comment parle ce mythe de la jeunesse révoltée. Ensuite de voir les convergences et les différences.

Je n'ai pas pu mener ce travail en raison de drame du 7 octobre. L'université avec laquelle je travaillais a été détruite et certains de mes interlocuteurs sont décédés. J'étais dans un état de sidération, je voulais arrêter le théâtre. Tout arrêter.

Que s'est-il passé alors ?

Je me suis rappelé avoir « rencontré » *Antigone* quand j'avais quatorze ans. J'avais fait une tentative de suicide, hospitalisée en pédopsychiatrie. J'étais étonnée parce que la sensation de violence, de sidération, d'un éternel coup de poing dans le ventre, je l'avais ressentie en découvrant ce mythe au collège.

Du coup je me suis retournée vers cette adolescence brisée, et j'ai conduit des ateliers dans des services de pédopsychiatrie, avec *Antigone*. C'est là que j'ai rencontré la réalité des

enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Une crise humanitaire des enfants sur le sol français qui m'a ramenée en Palestine, et le miroir s'est repositionné autrement. Je dépie le parcours de la jeune Édén et celui d'*Antigone* à l'orée d'une métaphore de l'occupation israélienne. J'ai mis en parallèle mes deux enfances réduites au silence. Ça a été un chemin d'enquête et ce qui est étonnant c'est que je retombe sur mes pieds par une autre porte. En réfléchissant au titre, *TAIRE*, j'ai appris que l'étymologie d'enfance est *in-fans* (qui ne parle pas). Tout s'est rencontré.

« Un chemin d'enquête » ?

Ma démarche s'apparente beaucoup à la recherche en sciences sociales, elle me permet d'agglomérer de la matière, et à partir de là je fais des fictions. Le fait de mettre en récit, puis de porter ce récit dans un espace d'écoute privilégié, dépasse l'endroit du débat. La représentation est un moment qui crée la disponibilité de communion, d'écoute qui transcende toute différence culturelle, sociale, de genre. Au lieu de prendre le chemin d'un article, d'un discours politique ou d'un conseil de démocratie participative, j'infuse ça dans l'espace artistique. Il faut une grande intégrité intellectuelle et une immense humilité pour accepter d'entendre. L'intérêt du débat n'est pas d'avoir raison, c'est de penser ensemble. J'ai la sensation que le médium artistique offre cette opportunité.

Place, c'est n'être jamais à sa place quand on est né dans un autre pays...

J'ai voulu traduire ce qu'est l'assimilation, en quoi elle est une colonisation culturelle de l'intime, en quoi elle diffère de l'intégration. L'assimilation



© Geoffrey Fosca / Sagar

Née en Irak en 1986, Tamara Al Saadi vient en vacances à Paris à l'âge de quatre ans. Elle y reste en exil car la guerre Iran-Irak éclate. Comédienne, elle se forme au master d'expérimentation en Arts et Politique de Science Po Paris, sous la direction de Bruno Latour. Sa pièce *TAIRE* sera jouée au Festival d'Avignon les 21, 22 et 23 juillet.

est une culture qui en interdit une autre alors que l'intégration est pour moi une reconnaissance mutuelle. Cette aliénation de l'intime chez l'enfant est ravageuse. Mes obsessions artistiques sont l'enfance et le silence. Je suis née en pleine guerre, avec un père en prison, une famille très dysfonctionnelle, de la violence sourde, psychologique. Pour survivre, j'étais obligée d'imaginer et de sublimer les gens. En fait j'ai créé un espace autour de moi pour le rendre possible.

Comment intervient la violence dans votre création ?

Cela dépend des situations. Dans Istiklal il y a un féminicide. Je me suis dit les chiffres ça suffit, il faut montrer. Je me suis demandé comment le montrer de façon que ce soit recevable tout en ayant la force émotionnelle. C'est mon travail de metteuse en scène. J'ai travaillé avec la lumière, avec le texte, le dispositif, une chorégraphie très précise de strangulation, un travail du son, le poids du corps qui tombe, on comprend qu'un enfant regarde. Je ne peux pas aborder les sujets que j'aborde sans parler de la violence. Il faut à chaque fois prendre soin du spectateur. 💧

Propos recueillis par Véronique Giraud



La FSU sera à

La Fête de l'Humanité

12 • 13 • 14

Sept
2025

Le Plessis-Pâté / Brétigny-sur-Orge
LA BASE 217 (91)



Sur le stand de la FSU :

VENDREDI

18h30 - Inauguration du stand

 19h - Concert du groupe Radio Cantina (cumbia)

SAMEDI

 10h30 - Fêtons ensemble les 80 ans de la Sécurité Sociale, un héritage moderne à défendre !

 13h30 - La FSU engagée pour les AESH, un vrai métier, un vrai corps de fonctionnaire !

 15h30 - Concert du groupe The Squat Cats' Jazz Band (jazz trad swing)

 17h30 - Face aux violences de société, éducation, santé, justice : quelles réponses apporter à notre jeunesse ?

 20h - Concert du groupe Dirty Douchebag (rock garage)

DIMANCHE

 10h30 - L'Ecole bien dans ses murs : pour une rénovation écologique du bâti scolaire public

 13h30 - Projection du documentaire Resistance climbing, suivie d'une table ronde : sport et émancipation en Palestine

 16h - Concert du groupe Dyeno (rock)



Plus d'informations sur le site de la FSU :

<https://fsu.fr/la-fsu-sera-a-la-fete-de-lhuma-2025/>



FRANCE-ROUTAGE
2 Avenue Gutenberg
77600 BUSSY ST GEORGES

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

PARIS CPCE
P4